

EXPERTISES ARCHÉOLOGIQUES 2017

PROJET 154-11-1033, MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CÔTE-NORD



Mars 2018

Illustration de la page couverture :

Archéologues au travail à l'intérieur des limites du secteur 2, projet 154-11-103, Franquelin.

**TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS**

EXPERTISES ARCHÉOLOGIQUES 2017

**PROJET 154-11-1033, MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CÔTE-NORD**

N° de dossier, MTMDET : dossier 4103-17-AD01

Permis de recherche archéologique au Québec : 17-SUBA-04

Titulaire du permis de recherche archéologique : Subarctique Enr.

Rapport préparé par :

Subarctique Enr.
1428, rue des Maristes
Chicoutimi (Québec) G7H 4K7
Téléphone : 418-693-5444
Adresse courriel : subarctique@hotmail.com

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
Direction de l'environnement
Direction générale de la gestion des projets routiers et de l'encadrement en exploitation

Direction générale de la Côte-Nord

Mars 2018

Sommaire

Le mandat confié à Subarctique Enr. par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) a donné lieu à la réalisation d'un inventaire archéologique et d'une évaluation du site archéologique DhDw-3 dans le cadre d'un projet de décohesionnement et d'ajout de voies pour véhicules lents sur la route 138, à hauteur du Banc-Saint Régis situé sur le territoire de la municipalité de Franquelin.

Ce projet routier se situe à l'intérieur des limites de la direction générale de la Côte-Nord du MTMDET (tableau 1).

Projet	Municipalité	Nature des travaux routiers	Type d'intervention	Superficie (m ²)	Nombre de sondages réalisés	Date de réalisation	Résultat
154-11-1033	Franquelin	Décohesionnement et ajout de voies pour véhicules lents sur la route 138	Inventaire par sondages	27619	249	Du 6 novembre au 10 novembre 2017	Négatif
			Évaluation du site DhDw-3	706	86		

Tableau 1 : Sommaire des interventions archéologiques

D'une superficie totale de 28 325 m² (0.02 km²), ce projet d'inventaire archéologique et d'évaluation du site DhDw-3 a fait l'objet d'une inspection visuelle systématique et 335 sondages exploratoires ont été effectués. Aucun bien ou nouveau site archéologique n'a été identifié lors de l'inventaire.

La portion du site DhDw-3 qu'on avait estimé être à l'intérieur du projet du Banc-Saint Régis (154-11-1033) n'a finalement livré aucun vestige archéologique. Il conviendrait donc que le ministère de la Culture et des Communications modifie les limites de ce site à l'extérieur de la portion expertisée et impactée par le projet soit le secteur 3.

Les résultats de l'expertise archéologique permettent de recommander au MTMDET de procéder aux travaux d'aménagement prévus sans contrainte du point de vue de l'archéologie.

Équipe de réalisation

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Direction générale de la gestion des projets routiers et de l'encadrement en exploitation

Direction de l'environnement

Isabelle Duval Archéologue, chargée d'activité

Direction générale de la Côte-Nord

Direction des inventaires et du Plan – Côte-Nord

Isabelle Desjardins Gérante de projets routiers

Jessica Beaudin Adjointe aux gérants de projet

Subarctique Enr.

Érik Langevin Archéologue, chargé de projet, édition

Jonathan Skeene-Parent Archéologue, chargé d'intervention, rédaction, édition

Jennifer Gagné Archéologue technicienne

Marc-André Bécharde Archéologue technicien

Levin Castillo Cartographie

Table des matières

Sommaire	v
Équipe de réalisation.....	vi
Liste des figures	viii
Liste des tableaux.....	viii
Liste des photos.....	ix
1. Introduction.....	1
2. Localisation générale	2
3. Méthodologie	4
3.2.1 Inventaire	6
3.2.2 Découverte de biens et sites archéologiques	8
4. Compte rendu de la recherche.....	16
4.1 Description du projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin	16
5. État des connaissances en archéologie.....	18
5.1. Projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin.....	18
6. Contexte géographique et environnemental.....	21
6.1 Projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin.....	21
7. Cadre ethnologique et archéologique.....	24
7.1 Préhistoire de la Haute-Côte-Nord.....	24
7.2 Histoire de la municipalité de Franquelin et de ses environs.....	26
8. Résultats de l'intervention archéologique.....	30
8.1 Projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin.....	30
8.2 DhDw-3.....	43
9. Discussion et recommandations.....	59
10. Conclusion	62
Bibliographie.....	63
Annexe 1 : Catalogue photos et planches photos	
Annexe 2 : Documents SIG (clé USB)	
Annexe 3 : Fiche du site DhDw-03 (clé USB)	
Annexe 4 : Notes de terrain	

Liste des figures

Figure 1 : Projet 154-11-1033, localisation générale de l'intervention	3
Figure 2 : Projet 154-11-1033, localisation du projet routier à l'étude et des neuf secteurs expertisés.....	17
Figure 3 : Localisation des sites et des interventions archéologiques présents à l'intérieur d'un rayon de cinq km autour du projet routier 154-11-1033	20
Figure 4 : Relief de l'ancien lit de la rivière Godbout à l'emplacement des travaux	23
Figure 5 : Projet 154-11-1033, extrait du plan de J-F Gaudet daté de 1867 situé approximativement à moins de 1km de la limite est du projet routier.....	28
Figure 6 : Projet 154-11-1033, distribution des sondages archéologiques, secteurs 1, 2, 7 à 9.....	31
Figure 7 : Projet 154-11-1033, distribution des sondages archéologiques, secteurs 2, 3 et 7.....	32
Figure 8 : Projet 154-11-1033, distribution des sondages archéologiques, secteurs 4, 5 et 6.....	33
Figure 9 : Projet 154-11-1033, localisation possible du site DhDw-3 et du secteur 3, municipalité de Franquelin	36
Figure 10 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 009, secteur 1....	48
Figure 11 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 011, secteur 2....	49
Figure 12 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 001 réalisé à l'intérieur des limites d'évaluation du site DhDw-3, secteur 3.	50
Figure 13 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 002 réalisé à l'intérieur des limites d'évaluation du site DhDw-3, secteur 3.	51
Figure 14 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 003, secteur 4....	52
Figure 15 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 005, secteur 5....	53
Figure 16 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 006, secteur 5....	54
Figure 17 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 004, secteur 6....	55
Figure 18 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 010, secteur 7....	56
Figure 19 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 007, secteur 8....	57
Figure 20 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 008, secteur 9....	58
Figure 21 : Projet 154-11-1033, localisation modifiée du site DhDw-3, municipalité de Franquelin	61

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sommaire des interventions archéologiques.....	v
Tableau 2 : Projet inventorié.....	1
Tableau 3 : Sites archéologiques situés à l'intérieur d'un rayon de cinq kilomètres autour du centroïde du projet routier 154-11-1033	18
Tableau 4 : Interventions archéologiques présentes à l'intérieur d'un rayon de cinq km autour du projet routier 154-11-1033.....	19
Tableau 5 : Ventilation des données écologiques du projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin.	21
Tableau 6 : Projet 154-11-1033, synthèse de l'intervention archéologique	35

Liste des photos

Photo 1 : Projet 154-11-1033, travailleurs mesurant l'espace entre les sondages exploratoires du secteur 3, direction sud-ouest.....	37
Photo 2 : Projet 154-11-1033, travailleur mesurant l'espace entre les sondages exploratoires du secteur 3, direction sud-est.....	37
Photo 3 : Projet 154-11-1033, pente présente à l'intérieur du secteur 3, direction nord. .	38
Photo 4 : Projet 154-11-1033, pente présente à l'intérieur du secteur 8, direction ouest.	38
Photo 5 : Projet 154-11-1033, banc d'emprunt présent à l'intérieur du secteur 3, direction est.	39
Photo 6 : Projet 154-11-1033, portion du secteur 5 perturbée par la mise en place d'un espace de stationnement, direction ouest.	39
Photo 7 : Projet 154-11-1033, sentier pédestre aménagé à l'intérieur du secteur 4, direction nord-est.	40
Photo 8 : Projet 154-11-1033, chemin d'accès routier vers les lignes de haute tension à l'intérieur du secteur 3, direction est.....	40
Photo 9 : Projet 154-11-1033, souches coupées témoignant d'activités forestières, direction nord.....	41
Photo 10 : Projet 154-11-1033, travailleurs à l'œuvre à l'intérieur d'une section déboisée du secteur 2, direction sud-est.....	41
Photo 11 : Projet 154-11-1033, bûcher récent constituant un chemin d'accès à l'intérieur du secteur 5, direction sud-est.....	42
Photo 12 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 1, direction ouest.....	45
Photo 13 : Projet 154-11-0133, sol à horizons minéraux, secteur 2, direction nord.....	45
Photo 14 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 3, direction sud-ouest.	45
Photo 15 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 4, direction nord-ouest	45
Photo 16 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux anthropogéniques secteur 5, direction sud.....	46
Photo 17 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 6 direction nord.....	46
Photo 18 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux anthropogéniques, secteur 7, direction nord nord-ouest.....	46
Photo 19 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 8, direction nord-est	46
Photo 20 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 9, direction nord.....	47

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'inventaire archéologique et de l'évaluation du site DhDw-3 effectués pour le compte du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) sur le territoire de la direction générale de la Côte-Nord (tableau 2) au cours de l'automne 2017. L'inventaire archéologique s'inscrit dans le cadre de l'application de la *Loi sur le Patrimoine culturel*, de la *Loi sur le Développement Durable* et l'approche préventive mise de l'avant par le MTMDET afin de protéger le patrimoine archéologique du Québec.

L'objectif du présent inventaire était de vérifier la présence ou l'absence de biens et de sites archéologiques par sondages manuels à l'intérieur des limites du projet de décohesionnement et d'ajout de voies pour véhicules lents localisé sur la route 138 à hauteur du Banc Saint-Régis situé dans la municipalité de Franquelin. En cas de découverte archéologique, le mandat consistait à localiser, à délimiter, à évaluer et à identifier d'éventuels sites archéologiques dont l'intégrité pourrait être menacée par la réalisation des travaux envisagés.

En plus de l'objectif principal, le mandat d'évaluer quantitativement et qualitativement par sondages manuels la partie du site DhDw-3 située dans les limites de projet a été confié à Subarctique Enr. Au besoin, des mesures de protection temporaires des biens et des sites archéologiques auraient été mises en place et des recommandations seront émises.

Projet	Municipalité	Localisation et description	Superficie (m²)
154-11-1033	Franquelin	Décohesionnement et ajout de voies pour véhicules lents localisé sur la route 138 à hauteur du Banc Saint-Régis situé dans la municipalité de Franquelin	28 325 m ²

Tableau 2 : Projet inventorié.

2. Localisation générale

Cet inventaire réalisé au cours de l'automne 2017, a été effectué à l'intérieur de la région administrative de la Côte-Nord ainsi qu'à l'intérieur des limites de la municipalité de Franquelin, située pour sa part à l'intérieur de la MRC de Manicouagan (figure 1). La région de la Côte-Nord occupe une superficie d'environ 298 471 km² caractérisé par un littoral marin d'environ 1 300 km et traversé par de nombreux lacs et rivières s'écoulant le long de 13 bassins versants qui se déversent tous dans le fleuve Saint-Laurent. À ces biotopes de forêts, de lacs et de rivières s'ajoute donc le milieu maritime du fleuve Saint-Laurent où se concentre la majeure partie de l'écoumène d'habitation actuelle de la région. Le secteur à l'étude ne se trouve pas à proprement dit à l'intérieur d'un bassin versant, mais plutôt à l'intérieur d'un bassin résiduel de la région hydrographique du Saint-Laurent Nord-Est. Les bassins résiduels ne peuvent être qualifiés de bassins versants puisqu'ils ne respectent pas les critères définissant ces derniers selon le MDDELCC (OBVM 2013 : 25).

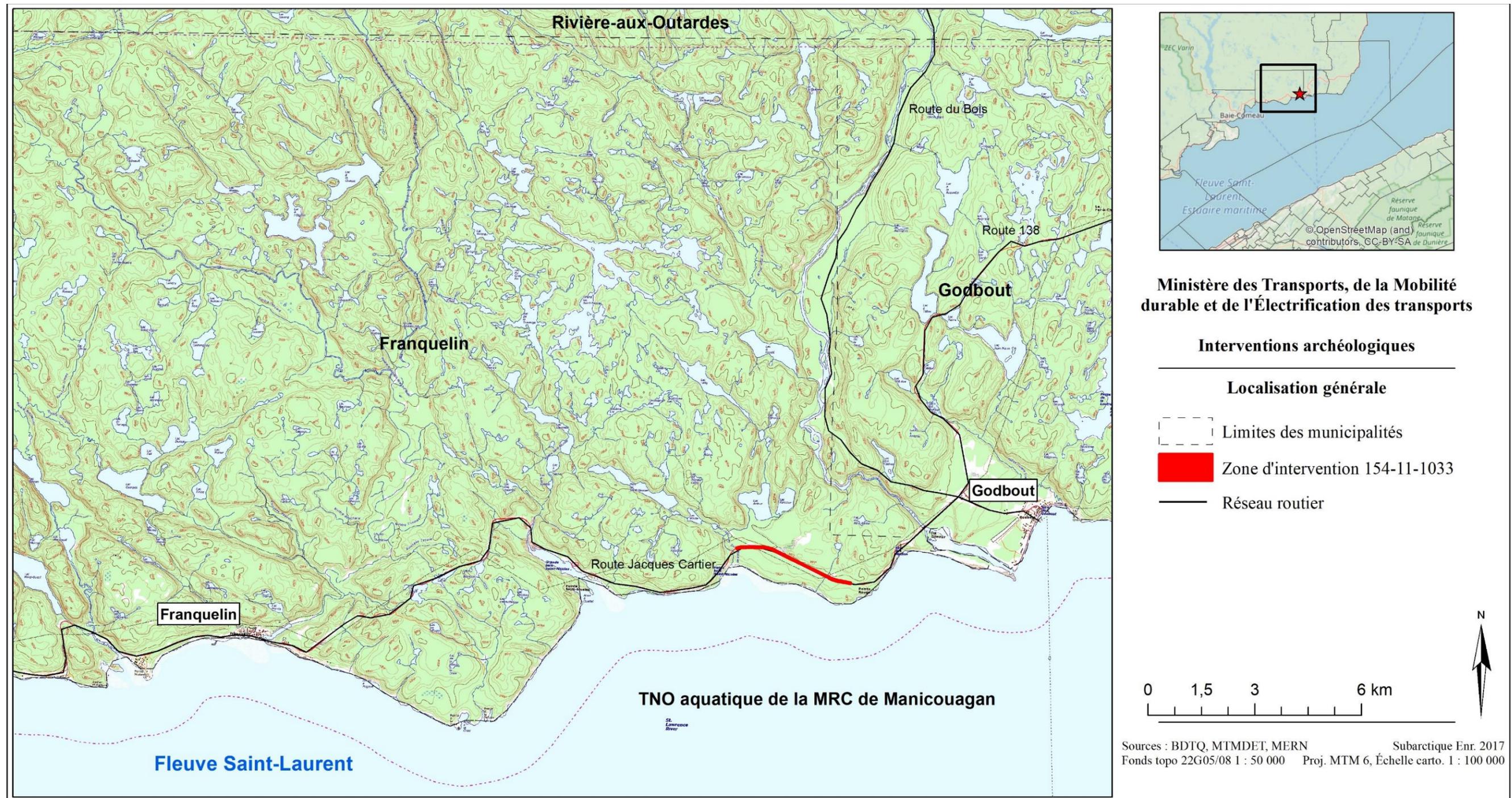


Figure 1 : Projet 154-11-1033, localisation générale de l'intervention

3. Méthodologie

La méthodologie appliquée au projet est celle prescrite par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'intérieur du devis technique 4103-17-AD01.

3.1 Généralités

3.1.1 Consignation des données

Le responsable de l'intervention doit consigner à l'intérieur d'un carnet de notes ou sur des fiches toutes informations pertinentes à l'interprétation des données et à la compréhension des résultats et recommandations.

Dans un contexte d'intervention archéologique en aire ouverte ou sur un site archéologique historique, le prestataire de services doit faire usage du système Tikal.

L'orientation des données doit toujours être présentée en référence au nord géographique.

3.1.2 Identification visuelle

Toute expertise archéologique comprend la réalisation d'une inspection visuelle systématique de l'aire d'intervention dans la mesure celle-ci soit accessible de façon sécuritaire. Cette inspection a pour objectif de permettre l'identification d'éventuels biens archéologiques visibles en surface

Les secteurs dont les sols sont irrémédiablement perturbés par des activités anthropiques ou des bouleversements divers, les secteurs en fortes pentes, les milieux humides et les affleurements rocheux doivent systématiquement faire l'objet d'une inspection visuelle.

Lorsqu'un inventaire ou une partie d'inventaire archéologique est réalisé dans un secteur ayant fait l'objet de labours récents, l'inspection visuelle peut remplacer la réalisation de sondages systématique pourvu que les deux conditions suivantes soient respectées :

- a) La zone de labours doit faire l'objet de sondages tests conformes aux exigences du présent document
- b) La stratigraphie observée dans le ou les sondages tests doit permettre de confirmer que la profondeur maximale des labours est égale ou supérieure à la profondeur des excavations prévues à l'article 1.5 du présent document.

Lorsque des biens ou des sites archéologiques sont présents ou découverts dans les limites d'un projet, une inspection visuelle complète des sols de surface entourant le lieu de la

découverte doit être réalisée sur une distance de 10 m en périphérie de ce lieu. Tous les éléments meubles couvrant la surface du sol (feuilles, branches, rebuts, etc.) doivent être déplacés afin de permettre l'identification de tout bien archéologique susceptible d'être présent en surface, pourvu que la manutention desdits éléments puisse être faite de manière sécuritaire.

3.1.3 Profondeur des excavations

La profondeur des excavations est déterminée par l'atteinte d'un niveau de sol naturel ou de roc n'ayant subi aucune perturbation anthropique et dont la mise en place ne peut être ultérieure à une occupation humaine.

3.1.4 Traitement des biens archéologiques et des échantillons en laboratoire

Tout mandat réalisé pour le compte du Ministère comprend le nettoyage, le catalogage et l'emballage temporaire des biens archéologiques et des échantillons prélevés lors d'une intervention sur le terrain.

En toute circonstance, les mesures nécessaires pour assurer la préservation à court et moyen terme des biens archéologiques et échantillons doivent être prises. Le cas échéant, un prestataire de services est autorisé à contacter le Centre de conservation du Québec (CCQ) afin d'établir la méthodologie appropriée pour assurer cette préservation. De plus, afin d'assurer l'identification des biens archéologiques et des échantillons, un billet « flottant » doit être inséré à l'intérieur de chaque emballage comportant un ou plusieurs biens archéologiques. Il en va de même pour tout échantillon. Les informations suivantes doivent être consignées sur chaque billet « flottant » :

- a) Le Code Borden du site ou le code temporaire attribué;
- b) L'unité de fouille de provenance (puits, quadrant, niveau ou opération, sous-opérations, lot);
- c) Le numéro d'inventaire attribué.

Une fois inventoriés, les biens archéologiques et les échantillons qui seront conservés doivent être préparés de manière à être déposés à la Réserve d'archéologie du Québec.

Une liste complète des biens archéologiques ou des échantillons qui nécessitent des traitements de préservation et de restauration doit être transmise au Ministère. Cette liste doit comprendre, pour chaque élément, des recommandations présentant les objectifs du traitement, les méthodes envisagées et son importance pour la recherche archéologique. La fréquence et l'échéancier de transmission des documents mentionnés ci-dessus sont prévus au calendrier d'exécution propre à chaque contrat.

L'inventaire des biens archéologiques préhistoriques doit comprendre au moins les éléments suivants :

- a) Unité de provenance;
- b) Couche de provenance;
- c) Numéro de catalogue;
- d) Type de matériau;
- e) Classement typologique ou identification dans le cas des écofacts;
- f) Intégrité;
- g) Dimensions (sauf pour les fragments osseux et les regroupements d'éclats de débitage);
- h) Poids;
- i) Commentaires.

L'inventaire des biens archéologiques historiques doit regrouper ensemble les artefacts de même nature et provenant d'un même lot, et comprendre au moins les éléments suivants :

- a) Site de provenance;
- b) Numéro de lot;
- c) Nombre d'artefacts;
- d) Matériau;
- e) Type d'objet;
- f) Fonction;
- g) Datation relative;
- h) État (conservé dans la collection, élagué).

3.2 Méthodologie spécifique

3.2.1 Inventaire

Généralité

L'inventaire vise à identifier les sites archéologiques susceptibles d'être présents dans les limites d'un projet. Afin d'identifier les risques associés à la présence d'un site archéologique, une évaluation qualitative et quantitative doit être complétée lors de l'inventaire.

Tout inventaire archéologique doit prioriser la méthode d'échantillonnage par sondages excavés manuellement, à la pelle, en respectant la méthodologie de base prescrite par le Ministère. Lorsque le contexte de l'intervention ne permet pas l'usage de cette méthode, une évaluation des besoins doit être réalisée et une méthodologie alternative pour l'accomplissement de l'inventaire, proposée. Le Ministère peut autoriser un prestataire de

services à recourir à un support mécanique, tels une rétroexcavatrice à godet édenté, un appareil de labour, ou toute autre technique jugée nécessaire.

L'inventaire peut nécessiter la réalisation d'analyses de bases et complémentaires dans le domaine de l'archéologie ou toute autre discipline connexe.

En cas de découverte, le prestataire doit émettre des recommandations au Ministère sur la poursuite des travaux.

Sondages archéologiques

Toutes les superficies propices doivent faire l'objet de sondages disposés systématiquement en quinconce et espacés entre eux d'une distance approximative de 15 mètres ou selon les stipulations du Ministère. Chaque sondage doit avoir une dimension minimale de 30 cm X 30 cm (surface de 900 cm²).

Tous les sondages doivent être localisés à l'aide d'un appareil GPS, nonobstant la marge d'erreur de l'appareil employé. Un avertissement à cet égard doit être fait au rapport de recherche.

Le contenu excavé dans chaque sondage doit être vérifié minutieusement à la truelle et le couvert végétal et organique superficiel, déstructuré lorsqu'il est susceptible de renfermer des biens ou des sites archéologiques. Lorsque les excavations sont réalisées dans un secteur ayant fait l'objet d'un aménagement paysagé (ex. : halte routière, parterre de fleurs, propriété à usage résidentiel, etc.), le couvert végétal doit être prélevé de manière à permettre la remise en état des lieux et le terrain doit être nettoyé une fois les sols remis en place. Lorsque le contexte le permet, le Ministère recommande l'usage de bâches disposées de manière à isoler les déblais d'excavations des aménagements à préserver.

Le responsable d'intervention peut diminuer l'intervalle entre les sondages lorsqu'il juge le risque de découverte archéologique élevé. Une autorisation préalable du Ministère doit toutefois être obtenue si un tel changement nécessite un dépassement de coût.

Chaque sondage doit être comptabilisé en distinguant les positifs des négatifs et la répartition par secteur.

Sondages tests

Des sondages tests doivent être réalisés et être d'une dimension de 50 cm X 50 cm et d'une profondeur minimale de 80 cm, dans la mesure où la nature des sols le permet. Toutes les informations pertinentes pour chacun d'eux doivent être consignées. De plus, un croquis

stratigraphique doit être produit, et les coordonnées géographiques, la marge de précision de l'appareil GPS ainsi que l'altitude (NMM) de chaque sondage test, notées.

Lorsqu'un mandat se déroule dans les limites d'un projet ne comprenant aucun aménagement routier existant, les sondages tests doivent être exécutés tous les 500 m le long du centre ligne du projet et chaque fois qu'une différence significative est observée au niveau des sols ou de l'environnement physique.

Lorsqu'un mandat se déroule dans les limites d'un aménagement routier, un sondage test doit être effectué pour chaque secteur archéologique identifié et chaque fois qu'une différence significative au niveau des sols et du terrain est observée.

Facteur d'exclusion pour les sondages archéologiques

Seule une inspection visuelle est requise pour les secteurs caractérisés par :

- a) une forte pente;
- b) un affleurement rocheux exempt de dépôts meubles.

Conditionnellement à la réalisation de sondage test, seule une inspection visuelle est requise pour les secteurs caractérisés par :

- a) la présence de sols irrémédiablement perturbés par des activités anthropiques ou des bouleversements divers. Nonobstant cette stipulation, la présence de sols ayant fait l'objet de labours ou d'exploitation forestière ne constitue pas un facteur d'exclusion;
- b) un milieu humide ou la présence d'un niveau de terre noire en surface d'une épaisseur de plus de 20 cm indiquant la présence d'un ancien milieu humide asséché.

3.2.2 Découverte de biens et sites archéologiques

En cas de découverte de biens et sites archéologiques, la méthodologie applicable est celle prescrite par le MTMDET. Ainsi, le prestataire de services doit informer sans délai le Ministère de toute démarche faite auprès du MCC en conformité avec l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel :

- a) Le Ministère doit être en copie conforme de toute correspondance écrite;
- b) Le Ministère doit recevoir un compte-rendu écrit de toute conversation;
- c) Le Ministère doit recevoir une copie de tout document transmis.

Le prestataire de services doit procéder à l'évaluation qualitative et quantitative de toute découverte de biens ou de sites archéologiques :

- a) Le prestataire de services doit transmettre, dans un délai de 24 heures suivant la découverte, les coordonnées géographiques de tout bien ou site archéologique d'être impacté par les travaux;
- b) L'évaluation qualitative et quantitative doit permettre au prestataire de services de déterminer s'il est en présence d'un site archéologique;
- c) Nonobstant la conclusion de l'évaluation, le prestataire de services doit justifier ses interprétations et recommandations;
- d) Le prestataire de services doit transmettre, dans un délai de 24 heures suivant la fin de l'évaluation, la superficie estimée de la dispersion des biens mis au jour lors de l'évaluation, qu'il soit ou non en présence d'un site archéologique.

Le dégagement des biens archéologiques mobiliers ou immobiliers doit se faire manuellement, à la truelle. Toute autre méthodologie doit être prévue au devis ou au programme de travail.

Les données prélevées lors d'une évaluation doivent permettre au Ministère de produire une estimation détaillée de la découverte et des coûts d'application des recommandations et mesures d'atténuation émises, ce qui comprend au moins les éléments suivants :

- a) Estimation de la superficie du site;
- b) Estimation du nombre, de la superficie et de la profondeur des aires d'occupation;
- c) Estimation du volume en m³ de l'ensemble des niveaux d'occupation;
- d) Estimation du nombre d'artefacts au m²;
- e) Description des structures observées;
- f) Estimation de la dimension des structures;
- g) Type d'intervention requise pour lever toute contrainte à la réalisation des travaux du Ministère;
- h) Nature des expertises requises;
- i) Équipe professionnelle et technique requise pour la réalisation des expertises;
- j) Nombre de jours requis pour la réalisation des expertises;
- k) Logistique matérielle requise pour la réalisation des expertises;
- l) Évaluation et description des contraintes techniques prévisibles.

Pour chaque type de découverte, les exigences techniques générales stipulées ci-dessous doivent être appliquées.

Évaluation de la découverte : Contexte d'occupation préhistorique

Lorsque des biens archéologiques préhistoriques sont mis au jour à l'intérieur d'un sondage, l'évaluation doit se poursuivre à la truelle et le sondage doit être agrandi pour atteindre une dimension minimale de 50 cm X 50 cm (surface de 2 500 cm²).

Des sondages complémentaires de même dimension doivent ensuite être réalisés en périphérie du sondage positif initial. L'ensemble des sols excavés dans le sondage initial et dans les sondages complémentaires doit être tamisé à travers une grille perforée aux 3 mm (1/8"). Toutefois, si la nature des sols ne permet pas l'utilisation d'une grille de la dimension prescrite, les sols doivent être tamisés à l'aide de la plus petite grille possible.

Lorsqu'un obstacle empêche la réalisation d'un sondage à la distance prescrite, le sondage doit être réalisé à l'endroit libre de contraintes le plus près de l'obstacle.

Lorsque des biens archéologiques préhistoriques sont mis au jour à une distance de moins de 30 m du bas d'un talus, une ligne de sondages complémentaires au 6 m doit être réalisée à une distance n'excédant pas 3 m du rebord du haut de talus et une inspection systématique du front de talus doit être effectuée, même s'il est jugé qu'il s'agit d'une trop forte pente pour permettre l'occupation humaine.

Les sondages complémentaires doivent être disposés de manière à respecter un quadrillage théorique de 3 m. Nonobstant cette exigence, lorsqu'un obstacle empêche la réalisation d'un sondage à l'endroit prévue par le quadrillage, ce sondage doit être relocalisé à l'endroit le plus proche dudit obstacle permettant la réalisation dudit sondage, sans toutefois excéder la distance de 3 m du dernier sondage positif. Les sondages suivants doivent être localisés à partir du quadrillage théorique et non pas à partir du sondage relocalisé pour cause d'obstacle.

Les sondages complémentaires doivent être pratiqués selon la procédure suivante :

- a) Réaliser une série de sondages complémentaires disposés en croix à une distance maximale de 3 m de centre à centre autour de tout sondage positif.
- b) Reprendre cette procédure jusqu'à qu'il n'y ait que des sondages négatifs en périphérie de l'aire de découverte.
- c) Une fois que tous les sondages périphériques sont négatifs, réaliser une série de sondages complémentaires disposés en croix à une distance maximale de 6 m de centre en centre en direction de la périphérie du site archéologique confirmé ou à confirmer
- d) Si le sondage de 6 m est positif, reprendre la procédure de l'étape a) autour de ce sondage. S'il est négatif, cesser la réalisation de sondages sur cette ligne.

Les sondages complémentaires positifs et négatifs doivent être localisés avec précision.

Évaluation de la découverte : Contexte d'occupation historique

Lorsque des biens archéologiques historiques sont mis au jour à l'intérieur d'un sondage, l'évaluation doit se poursuivre à la truelle et le sondage doit être agrandi pour atteindre une dimension minimale de 50 cm X 50 cm (surface de 2 500 cm²).

Des sondages complémentaires de même dimension doivent être ensuite réalisés en périphérie du sondage positif initial. L'ensemble des sols excavés dans le sondage initial et dans les sondages complémentaires doit être tamisé à travers une grille perforée aux 6 mm (1/4"). Toutefois, si la nature des sols ne permet pas l'utilisation d'une grille de la dimension prescrite, les sols doivent être tamisés à l'aide de la plus petite grille permettant le tamisage desdits sols.

Lorsque des vestiges architecturaux sont mis au jour dans les limites d'un projet, le prestataire de services doit réaliser une tranchée ayant une longueur minimale de 1 m par une largeur minimale de 50 cm, perpendiculairement à chaque vestige dans le but de déterminer sa hauteur et sa largeur ainsi que la profondeur des fondations. Les dimensions de la tranchée doivent être ajustées en fonction de la dimension du vestige de manière à obtenir un dégagement de 50 cm X 50 cm de part et d'autre de celui-ci.

La périphérie de chaque vestige observé doit faire l'objet d'une série de sondages complémentaires réalisés à une distance maximale de 5 mètres. Par la suite, le prestataire de services doit appliquer la procédure relative à la réalisation des sondages complémentaires.

Les sondages complémentaires doivent être disposés de manière à respecter un quadrillage théorique de 5 m. Nonobstant cette exigence, lorsqu'un obstacle empêche la réalisation d'un sondage à l'endroit prévue par le quadrillage, ce sondage doit être relocalisé à l'endroit le plus proche dudit obstacle permettant la réalisation dudit sondage, sans toutefois excéder la distance de 5 m du dernier sondage positif. Les sondages suivants doivent être localisés à partir du quadrillage théorique et non pas à partir du sondage relocalisé pour cause d'obstacle.

Des sondages complémentaires doivent être pratiqués en périphérie du sondage positif selon la procédure suivante :

- a) Réaliser une série de sondages complémentaires disposés en croix à une distance maximale de 5 m de centre à centre autour du sondage positif. Reprendre cette procédure jusqu'à ce qu'il n'y ait que des sondages négatifs en périphérie de l'aire de découverte.

- b) Une fois que tous les sondages périphériques sont négatifs, réaliser une série de sondages complémentaires disposés en croix à une distance maximale de 10 m de centre en centre en direction de la périphérie du site archéologique confirmé ou à confirmer.
- c) Si le sondage de 10 mètres est positif, reprendre la procédure à l'étape a) autour de ce sondage. S'il est négatif, cesser la réalisation de sondages sur cette ligne.

Les sondages complémentaires positifs et négatifs doivent être localisés avec précision

Découverte de sépulture humaine

Toute information théorique relative à la présence possible de sépulture à l'intérieur des limites d'un projet doit être transmise au Ministère sans délai.

Lors de découverte de restes humains ou de matériel funéraire faite dans le cadre d'une intervention pratique, le Ministère doit être avisé sans délai et, à moins d'avis contraire de la part du Ministère, tout bien archéologique associé à une sépulture humaine doit être laissé en place.

La procédure suivante doit être appliquée lors de toute évaluation de sépulture humaine :

- Localiser et piqueter les limites de chaque fosse identifiée ou l'aire où des sépultures sont présentes ou présumées présentes, selon les données disponibles;
- Décrire les données stratigraphiques recueillies (dessin de coupe, compacité des sols, granulométrie, inclusions, etc.);
- Définir le nombre minimal et maximal d'individus présents dans l'aire expertisée selon les informations collectées;
- Définir l'état de conservation présumé ou réel des restes humains d'après les informations disponibles.

Délimitation d'un site archéologique confirmé ou à confirmer

Suite à l'éventuelle découverte d'un bien ou d'un site archéologique, le prestataire se doit d'en délimiter la superficie. Ainsi, le ministère stipule que :

La périphérie de tout site archéologique dont la présence est confirmée ou à confirmer à l'intérieur des limites d'un projet doit être localisée et délimitée avec précision. À moins d'une stipulation contraire de la part du Ministère, des piquets d'arpentage doivent être implantés tous les 5 mètres au maximum, là où la nature du terrain le permet. Aucun marquage au sol ne peut être fait sur la chaussée sans l'autorisation préalable de l'ingénieur chargé de projet du Ministère.

Lorsqu'un piquet peut représenter une contrainte à la circulation ou que les caractéristiques du terrain ne permettent pas sa mise en place, il doit être relocalisé à l'endroit propice le plus près et comporter une inscription indiquant la distance du site archéologique confirmé ou à confirmer et sa direction par rapport au piquet.

Le Ministère exige aussi qu'un piquet soit implanté au centre de tous les sondages positifs associés à un site archéologique confirmé ou à confirmer.

Tout piquet implanté doit comporter un code d'identification temporaire du site archéologique ou son code Borden. Chaque sondage positif doit être identifié par un numéro unique inscrit sur le piquet.

Relevé et plan d'un site archéologique confirmé

Advenant que la découverte d'un site archéologique soit confirmée, le ministère prévoit que :

Pour tout site archéologique confirmé à l'intérieur des limites d'un projet, un relevé précis et détaillé des éléments observés doit être réalisé et l'ensemble des données suivantes doit être reporté sur les feuillets appropriés du plan de construction du projet (état des lieux, plan de levée, etc.) :

- Les sondages positifs;
- Les sondages négatifs en périphérie des sondages positifs;
- Les interventions archéologiques en aire ouverte;
- Le quadrillage implanté;
- Les vestiges mobiliers ou immobiliers observés;
- Les données générales sur l'organisation de l'espace.

Lorsqu'aucun plan de construction approprié n'est disponible, un plan précis du site archéologique comprenant tous les éléments exigés ci-dessus ainsi que les aménagements anthropiques contemporains observés dans les limites du site (maison, trottoir, utilité publique, etc.) doit être produit.

Collecte des données archéologiques

La mise au jour et le traitement de différents artefacts préhistoriques doivent également suivre une méthodologie particulière. Ainsi, le ministère prévoit que :

Lors d'une intervention dans un contexte d'occupation préhistorique, tous les éléments suivants doivent être localisés avec précision, horizontalement à partir des parois nord et est (X et Y) et verticalement à partir d'un repère topométrique (Z) :

- Outil et fragment d'outil;
- Tesson de poterie;
- Éclat et fragment d'éclat lithique individuel dont l'un des axes est égal ou supérieur à 20 mm;
- Charbon de bois;
- Concentration d'éclats, de poterie, de charbon, d'os, ou de tout autre bien archéologique pertinent;
- Pierres, à moins que leur présence soit attribuable à un facteur naturel hors de tout doute et qu'elle ne soit associée à aucune activité anthropique perceptible;
- Écofact;
- Aménagements et structures (trous de piquet, foyers, etc.) et autres biens archéologiques associés;
- Autres biens archéologiques.

Le volume de chaque concentration doit être estimé et consigné.

Lorsque des biens archéologiques préhistoriques sont collectés en surface, les outils et fragments d'outils associés à un site archéologique confirmé ou à confirmer doivent être localisés individuellement avec précision. Il en va de même pour les foyers et autres vestiges visibles à la surface. Les éclats et déchets de taille doivent être prélevés par quadrant, ce qui peut nécessiter l'implantation d'un quadrillage de l'aire d'occupation expertisée.

Tous les biens archéologiques doivent être localisés selon la couche archéologique de provenance.

Indifféremment du contexte d'occupation, un relevé stratigraphique de tous les sondages positifs ainsi que des croquis stratigraphiques types des sondages négatifs en périphérie doivent être produits. De plus, une description détaillée du cadre environnemental local doit être faite pour tout site identifié dans les limites d'un projet.

Toutes les données requises pour compléter les documents de suivi contractuel exigés dans le présent document doivent être collectées. Les échantillons de sol, de charbon de bois, de matériel organique ou toute autre matière nécessaire à la compréhension d'éventuels sites archéologiques doivent être prélevés adéquatement.

En toute circonstance, les mesures nécessaires pour assurer la préservation à court et moyen terme des biens archéologiques et des échantillons sont prévues. Le cas échéant, le guide de *L'archéologue et la conservation, Vade-mecum québécois* servira de référence et au



besoin, le Centre de conservation du Québec (CCQ) sera contacté afin d'établir la méthodologie appropriée pour assurer la préservation des biens archéologiques.

Les données collectées sur le terrain doivent inclure l'ensemble des mesures et autres informations nécessaires à la compréhension des biens archéologiques, du site et de son contexte, ainsi qu'à la production des plans exigés pour la production du rapport de recherche.

4. Compte rendu de la recherche

4.1 Description du projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin

Dans le cadre du projet 154-11-1033, les travaux projetés par le MTMDET ont pour objectif le décohésionnement et l'ajout de voies pour véhicules lents sur la route 138 dans le secteur du banc Saint-Régis situé à l'intérieur des limites de la municipalité de Franquelin.

L'intervention archéologique, réalisée entre le 6 et le 10 novembre 2017 par une équipe d'archéologues composée d'un chargé d'intervention et de deux techniciens, fut effectuée à l'intérieur de neuf différent secteurs (figure 2) dont l'une d'entre eux (secteur 3) se trouvait en partie à l'intérieur des limites présumées d'un site archéologique connu, en l'occurrence le site DhDw-3. Ces neuf secteurs à potentiel se situaient de part et d'autre de la route 138.

L'essentiel de l'intervention consistait à réaliser un inventaire archéologique par sondages manuels de 30 x 30 cm effectués aux 10 ou 15 mètres de distance les uns des autres. S'ajoutaient ponctuellement des sondages tests de 50 x 50 cm, effectués conformément à la méthodologie prescrite par le devis du MTMDET.

Il convient de préciser que la présence du site DhDw-3 à l'intérieur des limites du secteur 3 nécessitait dès le départ la mise en œuvre de la méthodologie prescrite par le MTMDET dans le cas de la découverte d'un nouveau site. Ainsi, les dimensions des sondages manuelles, effectués à six mètres les uns des autres, étaient de 50 x 50 cm.

Même lorsque l'état naturel des lieux ne permettait pas la réalisation de sondages archéologiques, ou bien lorsque la perturbation anthropique du milieu était visiblement trop importante, une inspection visuelle systématique des lieux a été effectuée.

Regroupés, ces neuf secteurs couvraient une superficie de 28 325.41 m².

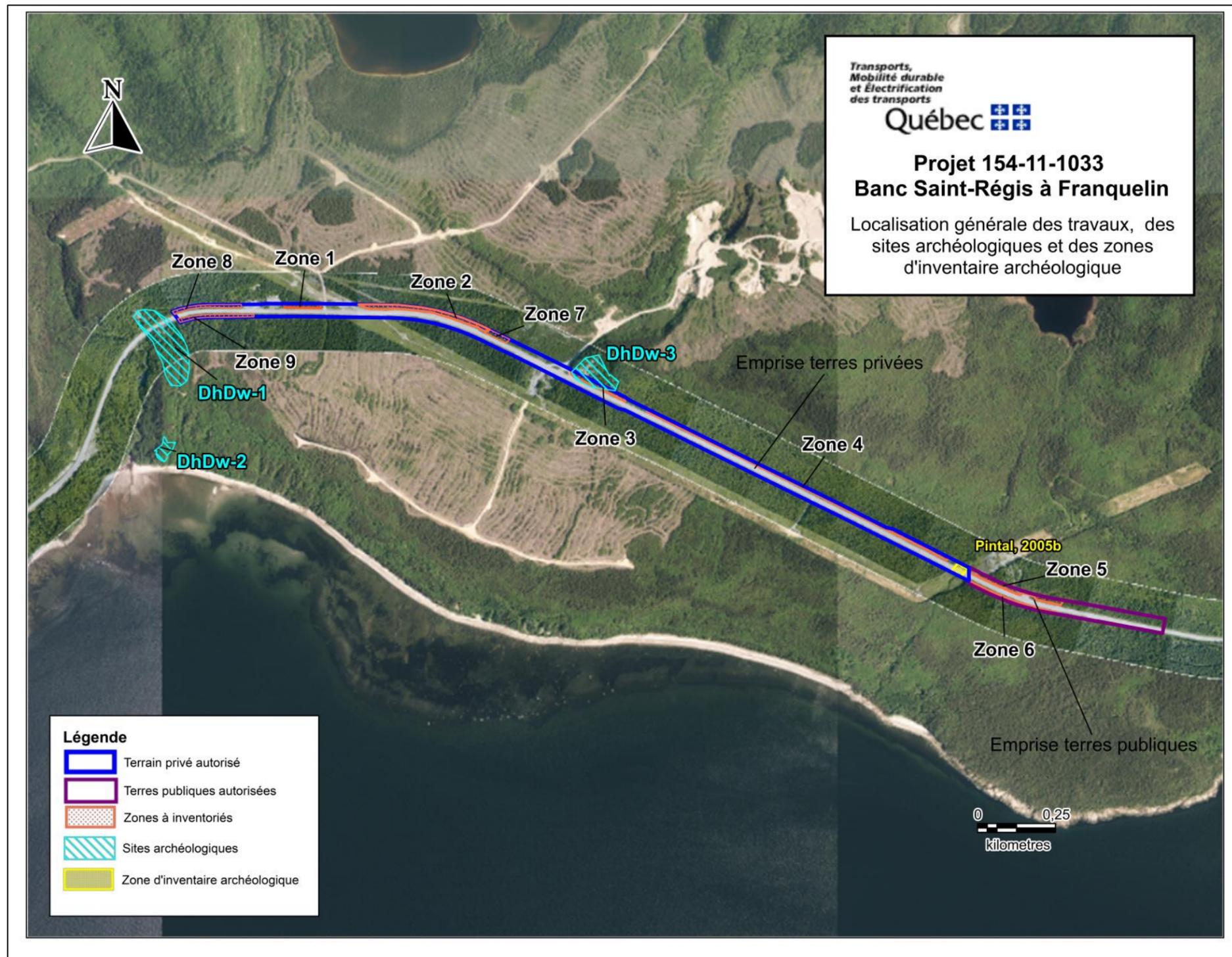


Figure 2 : Projet 154-11-1033, localisation du projet routier à l'étude et des neuf secteurs expertisés

5. État des connaissances en archéologie

5.1. Projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin

Se trouvant le long du versant nord du fleuve Saint-Laurent situé à l'est de la rivière Saguenay ainsi que le long du versant nord du Golfe du Saint-Laurent jusqu'à hauteur du Détroit de Belle Isle, la région hydrographique du Saint-Laurent Nord-Est compte de nombreux sites archéologiques, tout en ayant fait l'objet de très nombreuses interventions distribuées le long des quelques 1300 km de littoral.

Quatre sites archéologiques sont répertoriés dans un rayon de cinq kilomètres autour du centroïde du projet routier 154-11-1033 (tableau 3, figure 3) et de ce nombre, seul le site DhDw-3 semble présenter une portion de son étendue à l'intérieur des limites du projet routier.

Code Borden	Appartenance culturelle	Fonction du site	Feuillet 1 :50000	Localisation MTM 6		Distance du projet (km)	Référence (ISAQ)
				Latitude	Longitude		
DhDw-1	Amérindien préh. ind.	Nil	22 G/05	289427.189	5464166.399	+/- 1.69	Castonguay et Chevrier 1976
DhDw-2	Amérindien préh. ind.	Nil	22 G/05	289628.228	5463856.911	+/- 1.44	Castonguay et Chevrier 1976
DhDw-3	Amérindien préh. ind.	Nil	22G/05	290920.944	5463915.323	À l'intérieur du projet (secteur 3)	Castonguay et Chevrier 1976
DhDv-1	Amérindien préh. ind.	Atelier de taille (??)	22G/05	293364.435	5462980.686	± 2.39	Castonguay et Chevrier 1976

Tableau 3 : Sites archéologiques situés à l'intérieur d'un rayon de cinq kilomètres autour du centroïde du projet routier 154-11-1033

Ces quatre sites ont donc été inventés en 1976, dans le cadre d'un vaste programme de relevé de sites archéologiques menacés de destruction par des travaux d'aménagements du territoire et de coupe de bois (Castonguay et Chevrier 1976). Ce secteur avait suscité un intérêt particulier auprès des archéologues en raison de sa position géographique en bordure de l'ancien lit de la rivière Godbout.

Ce sont avant tout des inspections visuelles qui ont permis de découvrir les différents vestiges. Sur les DhDw-1 et 2, ces vestiges consistaient en pièces lithiques tirées de chert, de quartz et de quartzites, alors que le quartz constitue la seule matière première représentée sur les sites DhDw-3 et DhDv-1 n'ont pour leur part livré que des témoins de quartz. Notons qu'à l'exception du site DhDw-3, les trois autres assemblages avaient, en plus des récoltes de surface, livré des témoins lithiques lors de la réalisation subséquente de sondages exploratoires, ce qui suggérait que ces derniers lieux pouvaient conserver des segments encore intègres.

De manière générale, ces sites n'ont pas livré suffisamment d'information permettant leur assignation à une quelconque période de la Préhistoire, ni suffisamment d'indices

permettant de déterminer leur fonction. Seule la présence de filons de quartz dans le secteur avoisinant le site DhDv-1 a permis d'avancer l'hypothèse d'un atelier de taille.

En ce qui a trait au site DhDw-3, qui pourrait être touché directement par le projet routier, les archéologues responsables de sa découverte affirmaient qu'il semblait avoir été nivelé, mais qu'on ne pouvait totalement exclure la possibilité d'une lisière de sol intact d'environ 15m dans le talus de la route 138. Malgré tout, ceux-ci le considéraient comme détruit et c'est ce constat qui apparaît dans l'Inventaire des Sites Archéologiques du Québec (ISAQ).

Même si le site DhDw-1, se trouve à l'extérieur des limites du projet routier, sa proximité avec ceux-ci nécessitait qu'on tienne compte de sa réalité. En effet, outre une certaine abondance de vestiges lithiques découverts en surface (cinq fragments lithiques retouchés, une pierre à moudre ainsi que de 261 éclats de cherts, de quartz et de quartzites), selon Castonguay et Chevrier (1976), des portions du site se trouvant tant au sud, qu'au nord de la route 138, ont pu échapper aux bouleversements causés par la construction de la route 138. Aucune intervention archéologique n'a eu lieu sur ce site lors de l'automne 2017 compte tenu du fait que le projet routier n'affecte pas les limites définies de DhDw-1.

La position géographique, à 850 m du fleuve et 76 m d'altitude pour ce qui est de DhDw-3 et à 460 m du fleuve et 60 m d'altitude pour DhDw-1 en font des lieux qui, s'il s'avérait qu'il demeure des portions intactes, ont le potentiel de témoigner d'une période très ancienne de la préhistoire peu représentée à l'échelle du Québec. Il convenait dans ce contexte, peu importe le constat émis par Castonguay et Chevrier (1976) de vérifier si la partie du site DhDw-3 touchée par le projet routier, recelait des vestiges archéologiques.

Au-delà de l'inventaire de 1976, deux autres inventaires archéologiques ont été réalisés à l'intérieur d'un rayon de cinq km au tour du centroïde du projet 154-11-1033. Ces inventaires n'ont mené à la mise au jour d'aucun bien ou nouveau site archéologique (Pintal 2005 et Patrimoine Experts 2006) (tableau 4).

Référence (ISAQ)	Localisation et feuillet 1 : 50 000	Distance du projet 154-11-1033	Résultats	Promoteur
Castonguay D. Et Chevrier D. 1976	22G/05	À l'intérieur des limites du projet	Positifs	MAC
Pintal J-Y 2005b	22G/05	1.28 km	Négatifs	MTQ
Patrimoine Experts 2006b	22G/05	4.78 km	Négatifs	MTQ

Tableau 4 : Interventions archéologiques présentes à l'intérieur d'un rayon de cinq km autour du projet routier 154-11-1033

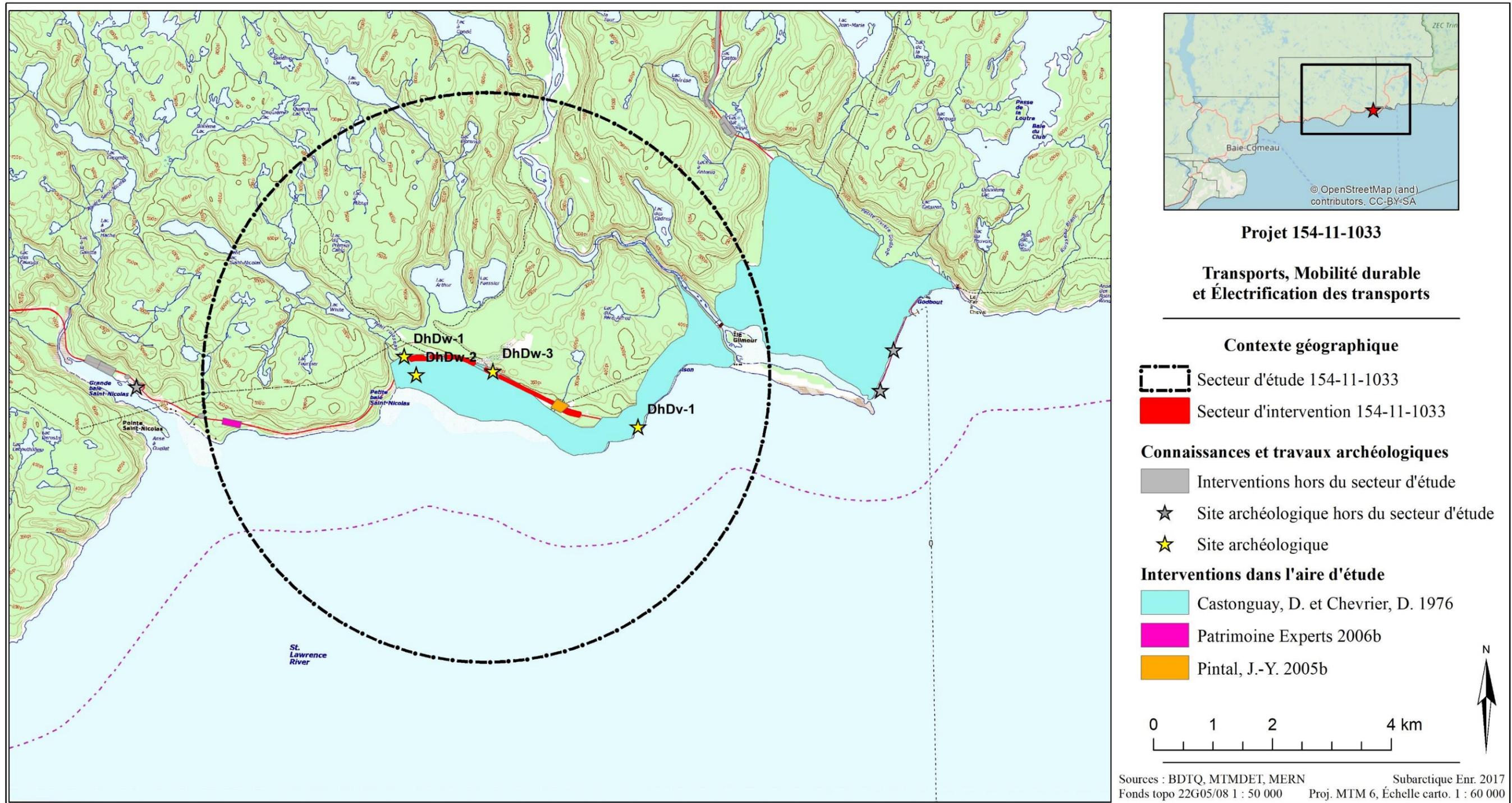


Figure 3 : Localisation des sites et des interventions archéologiques présents à l'intérieur d'un rayon de cinq km autour du projet routier 154-11-1033

6. Contexte géographique et environnemental

6.1 Projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin

Région écologique

Le secteur à l'étude se trouve à l'intérieur de la région écologique des Hautes Collines de Baie-Comeau-Sept-Îles ainsi que la sous-région écologique du même nom. Plus précisément, le secteur à l'étude occupe l'unité de paysage régional du Lac Dionne et son district écologique des Hautes collines du Lac Chesnay (Berger et Blouin 2007). Ce territoire connaît des températures annuelles moyennes de 0.0 C° ainsi que des précipitations annuelles moyennes variant entre 900 et 1200 mm (Ibid.: 2.4). Le climat varie de subpolaire subhumide intermédiaire à subpolaire subhumide continental avec une période de croissance annuelle variant entre 140 et 150 jours (Ibid.).

Le relief du secteur à l'étude est caractérisé par des monts et de hautes collines modérément accidentées. Les altitudes peuvent atteindre 100 à 200 mètres. La zone de végétation qui occupe ces différents ensembles est celle de la forêt boréale et plus particulièrement de sa sous-zone de la forêt boréale ainsi qu'au domaine bioclimatique de la Sapinière à bouleau blanc et de son sous-domaine de l'Est (Ibid.). Concrètement, le couvert forestier se compose majoritairement de résineux parmi lesquels des sapins baumiers (*Abies balsamea*), des épinettes noires et blanches (*Picea mariana* et *Picea glauca*), des pins gris (*Pinus banksiana*) et des mélèzes larcins (*Larix laricina*) (Ibid. 2.13-2.14).

Projet	Région écologique	Unité de paysage	District écologique	Référence
154-11-1033	5G Hautes Collines de Baie-Comeau-Sept-îles	106 Lac Dionne	106C012 Lac Chesnay	Berger et Blouin; 2007

Tableau 5 : Ventilation des données écologiques du projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin.

Les caractéristiques géologiques du projet à l'étude s'inscrivent à l'intérieur de celle du Bouclier canadien et à sa province de Grenville ainsi qu'à la suite plutonique de Belinda (SIGEOM). Plus précisément, le secteur à l'étude se caractérise par la présence de Syénite, de monzonite, de monzodiorite et autres intrusions alcalines (ibid.)

La consultation de la banque de données de l'Institut de Recherche et de Développement en Agroenvironnement (IRDA) ne permet pas d'établir la nature des dépôts de surface présents à l'intérieur du territoire à l'étude.

Paléogéographie

Le secteur où se situe le projet à l'étude s'inscrit à l'intérieur d'un territoire qui en termes géomorphologiques se partage en trois ensembles distincts, parmi lesquels se trouve le plateau laurentien, les basses collines laurentiennes et, souvent en périphérie des cours d'eau les plus vastes, des deltas (Desmarais 1975).

Même si selon Castonguay et Chevrier (1976), le secteur où se situe le projet se trouve dans une section du littoral dominée par un paysage escarpé, il n'en demeure pas moins que la confluence de certaines rivières avec le fleuve présente d'anciennes terrasses marines qui forment de vastes replats parfois constituées de sédiments meubles. Ces replats ont été disséqués par l'érosion marine et fluviale au gré du relèvement isostatique.

Le cas de la rivière Godbout illustre bien cette situation alors qu'il est possible à partir des données Lidar d'identifier l'ancien delta de la rivière (figure 4). Delta, qui de toute évidence, s'est fortement modifié à travers le temps, ne serait-ce qu'en raison de la transgression marine de la mer de Goldwaith qui, dans la région, a pu atteindre à son maximum environ 140 mètres.

Par conséquent, le paysage rencontré par des populations anciennes a pu s'avérer bien différent de celui observé de nos jours et certains secteurs, tel celui touché par le projet 154-11-1033 qui se trouvent maintenant éloigné de l'embouchure de la rivière Godbout, ont pu, à un moment où l'autre, constituer des lieux stratégiques en bordure de cours d'eau.

Quoiqu'il en soit, outre certaines grandes rivières comme la Manicouagan et la Sainte-Marguerite, les autres cours d'eau comme la rivière Godbout, la Franquelin et de nombreux ruisseaux représentent surtout un intérêt pour les populations anciennes au niveau de leur cours inférieur. En effet, la plupart de ces cours d'eau qui sont considérés comme des bassins résiduels du Saint-Laurent, drainent un territoire limité, prennent leur source dans quelques lacs isolés où sont les résultats de l'écoulement de tourbières de l'intérieur (Castonguay et Chevrier 1976 : 6). Ces rivières ne permettent donc pas d'avoir accès directement à d'autres bassins de l'intérieur.

Parmi tous ces cours d'eau secondaires la Godbout avec ces 112 km de cours était probablement celle qui donnait accès au territoire le plus vaste et qui, par conséquent, peut-être en raison de la présence en grand nombre du saumon atlantique, a pu être fréquenté par les Premières Nations.

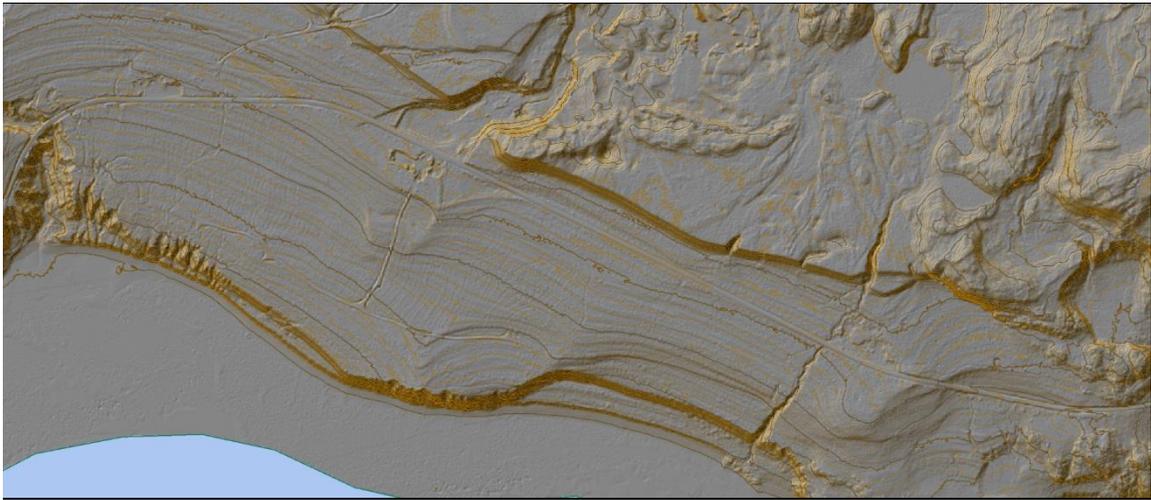


Figure 4 : Relief de l'ancien lit de la rivière Godbout à l'emplacement des travaux (source : MTMDET 2018)

7. Cadre ethnologique et archéologique

7.1 Préhistoire de la Haute-Côte-Nord¹

Le secteur de la rivière Godbout s'inscrit à l'intérieur d'un secteur géographique plus vaste comprenant plusieurs rivières s'écoulant depuis l'Hinterland jusqu'au fleuve Saint-Laurent. La rivière Godbout ne constitue en fait que l'un de ces nombreux sous-bassins hydrographiques par lequel les populations humaines préhistoriques et historiques transitaient afin d'avoir accès aux ressources de l'intérieur ou encore à celles du fleuve.

Occupation/fréquentation 6000 à 3000 A.A.

Trois endroits de ce secteur pourraient se retrouver dans l'intervalle 6000 à 3000 A.A., soit le site EbEd-2, inventorié par Chevrier (1977), de même que les sites DhEa-1 et DhEb-12 partiellement fouillés par Pintal (1992e, 1994, 1995 et 2003a). Ce sont les gisements identifiés par Pintal qui s'avèrent les plus intéressants en termes de comparaisons avec ce qui fut découvert ailleurs sur la Haute-Côte-Nord et dans le fjord de la rivière Saguenay. En effet, c'est lors de ses interventions qu'ont été découverts des objets qui s'apparentent à la culture maritimienne dont le segment chronologique pourrait précéder 6000 A.A.

Pour Pintal, les sites de cette période reflètent une organisation relativement complexe mais pauvre en vestiges. Quant aux foyers, ils semblent vastes et diversifiés. Selon lui, ceux qui fréquentaient ces lieux étaient membres de groupes venant de l'extérieur.

“ Entre 6000 et 4000 A.A., nous savons que des populations amérindiennes fréquentent la péninsule Manicouagan-Outardes, mais leur site apparaît rare. Il ne semble pas qu'il y ait encore de population permanente qui exploiterait, au moins d'une façon relativement continue, les ressources de la région.
” (Pintal 1994: 80)

Nous n'avons aucun indice quant à une occupation de l'intérieur des terres au cours de ce segment chronologique.

Occupation/fréquentation de 3000 à 2400 A.A.

Aucun site archéologique n'est représentatif de cette période dans le secteur de la rivière Godbout. Sur la Haute-Côte-Nord, deux gisements pourraient représenter cette période charnière d'un demi-millénaire. L'un de ces sites (station A de DbEl-9) se trouve à l'intérieur du fjord du Saguenay (rivière Sainte-Marguerite). L'autre (DbEj-13) se trouve dans le secteur de Bergeronnes et a livré un certain nombre de composantes, parmi lesquelles s'en trouve une de la période 2400 à 1500 A.A. Or, il se pourrait que celle-ci ait été précédée d'une autre un peu plus ancienne. En effet, quelques pointes de jet d'apparence

¹ Cette section est inspirée de Subarctique 2017, p. 20-25.

Meadowood suggèrent une telle présence. Malgré tout, pour Plourde (2003) cette composante demeure équivoque au point où il préfère regrouper ces objets dans le segment ancien de la composante 2400 à 1000 A.A.

Occupation/fréquentation de 2400 à 1000 A.A.

Se trouvent dans ce même secteur six sites recelant une composante de l'intervalle 2400 à 1000 A.A. Parmi eux, un seul a été partiellement fouillé, tous les autres n'ayant fait l'objet que d'inventaires visant à délimiter la superficie de ces sites ou encore à les caractériser avant leur ennoisement. Les gisements suivants ont livré très peu d'objets : DkEd-1 (n=29), DIED-1 (n=2), EaEd-2 (n=1), EaEd-6 (n=3), EbEd-3 (n=195) et EbEd-5 (n=201). Encore une fois, il semble difficile d'élaborer sur la signification de si petits assemblages, si ce n'est que dans presque tous les cas, il y a présence de céramiques de l'intervalle 2400 à 1000 A.A. Cela pourrait indiquer que cette céramique a largement circulé dans la mesure où aucun de ces lieux n'a fait la démonstration d'une cuisson sur place.

Tout ce qu'il est possible de démontrer, c'est qu'entre 2400 à 1000 A.A., il y a eu fréquentation de l'embouchure et du cours inférieur de la rivière aux Outardes et Manicouagan par des gens des Premières Nations. Au cours de leurs déplacements, ces gens s'arrêtaient pendant de brefs moments et en profitaient pour réaffûter leurs outils et prendre quelques repas autour d'un feu avant de quitter les lieux pour se diriger vers un autre endroit.

Il est vraisemblable que des sites de campements plus vastes existent : le site DhEa-2 est peut-être l'un de ceux-ci. Fouillé par Pintal en 1994, ce site serait vaste et complexe (Pintal 1995).

“Ils font référence à une occupation récurrente des mêmes emplacements. Les foyers sont bien aménagés, nombreux et diversifiés. Le matériel archéologique est abondant.” (Pintal 1995 : 112)

Il constate par ailleurs que le territoire d'approvisionnement des groupes est passablement étendu. Les matériaux disponibles localement sont peu utilisés, alors que ceux provenant tant du nord que du sud sont bien présents. Malgré tout, pour Pintal (1995), le caractère local de ces groupes ne fait pas de doute.

Occupation/fréquentation 1000 à 450 A.A.

Les gisements archéologiques ayant une composante de l'intervalle 1000-450 A.A. semblent rares en Haute-Côte-Nord Il convient de souligner que les archéologues qui œuvrent au nord du Québec, voire à l'intérieur des terres, n'ont jamais pu ou su définir des traits stylistiques spécifiques aux populations locales des Premières Nations. Il y a dès lors une absence interprétative des assemblages où la céramique est absente, repoussant

généralement ceux-ci dans une sorte de placard où s'entassent tous les sites sans pièce diagnostique.

C'est ainsi que l'image laissée par cette absence de modèle technologique basé sur des savoir-faire locaux semble suggérer que le littoral de la partie la plus orientale de la Haute-Côte-Nord était peu ou pas fréquentée. Trois des quatre gisements (DhEa-2, DhEb-8, DhEb-11 et DhEb-13) provenant de ce secteur et dont une composante a été associée à l'intervalle 1000-450 A.A., ont été partiellement fouillés (Pintal 1992e, 1994, 1995 et 1996c). Dans ces cas, ce sont des datations chronométriques (^{14}C) qui ont permis de préciser la présence d'une occupation au cours de l'intervalle 1000-450 A.A. sur DhEb-11, les décors apparaissant sur la céramique confirmaient cette datation.

Selon Pintal (1994), il est arrivé au cours de cet intervalle que des individus s'installent pour des périodes relativement longues sur les berges du Saint-Laurent, non loin de Baie-Comeau. Différentes activités auraient alors été pratiquées dans un cadre familial.

Dans ce secteur, il semblerait qu'au cours de la préhistoire récente les gisements devinrent plus vastes et plus complexes, alors qu'ils se trouvent dans un éventail plus large de biotopes. En parallèle de cette occupation plus générale du littoral, on note une tendance à utiliser les matériaux locaux en ce qui a trait à la technologie lithique (Pintal 1995).

7.2 Histoire de la municipalité de Franquelin et de ses environs

Occupation/fréquentation circa 450 A.A

Alors que les données concernant la rivière Godbout ainsi que les autres cours d'eau secondaires qui s'écoulent en périphérie du projet à l'étude lors de cette période chronologique sont quasi inexistantes, deux autres rivières situées à proximité, soit les rivières Manicouagan et Sainte-Marguerite, sont reconnues pour être des voies de circulations importantes permettant de circuler tant dans un axe nord-sud que dans un axe est-ouest ou vice-versa. C'est en effet dans ce secteur de la Haute-Côte-Nord que se trouve le plus grand nombre (n=13) de sites à composante amérindienne de l'intervalle 450 à 50 A.A. ou 1500 à 1899 A.D. Un seul de ces gisements a cependant été fouillé, les autres découvertes et assignations étant le fruit d'inventaires rapides et d'interprétations conséquentes.

Ce qui ressort malgré tout de ces sites, c'est la certitude d'une fréquentation des rivières Manicouagan, Sainte-Marguerite, Outardes et Toulnostouc au cours de l'intervalle 450 à 50 A.A. Cependant, les données archéologiques demeurent peu parlantes à la fois sur l'intensité et l'identité des auteurs de cette occupation. En effet, la plupart des gisements

ayant été identifiés au cours des années 1970 et plus sont aujourd'hui recouverts par les eaux de l'un ou l'autre des deux réservoirs Manicouagan.

Parce que cette même zone d'étude se trouve en périphérie immédiate de la confluence de la rivière Godbout avec le fleuve Saint-Laurent, il convient de mentionner l'établissement à cet endroit, d'un poste de traite opéré entre 1670 et 1880 (Fortin 1978). La présence, à l'embouchure de la rivière Godbout, de familles innues aurait motivé la construction de ce poste afin non seulement d'y pratiquer le commerce des fourrures, mais également celui de la graisse de phoque et de la pêche au saumon (Chism 1980a).

La consultation du site des Greffes de l'arpenteur général du Québec², a permis de découvrir un plan réalisé par John Frederic Audet en 1867, où sont illustrés la plupart des éléments historiques cités ci-dessus (figure 5). Ainsi, l'exploitation forestière semble se traduire par la présence d'au moins un chemin d'exploitation (*Winter Portage*) présent à l'intérieur du secteur nommé Cap-Rouge et qui correspond, en partie, aux limites à l'intérieur duquel s'inscrit le projet routier 154-11-1033. Les mentions, sur ce même plan, de différentes essences forestières et de certains aspects topographiques, semblent liées à des activités de foresterie. Plus au nord, mais toujours à moins de cinq kilomètres du projet routier 154-11-1033, la mention de portages le long de la rivière Godbout (*Indian Portage*) témoigne également de la présence et de l'exploitation du cours d'eau par des membres des Premières Nations. Cette présence est d'ailleurs appuyée par l'identification, à l'embouchure de la rivière Godbout, à environ six kilomètres du projet routier, de différents bâtiments qui, selon les indications du plan de Gaudet, seraient la propriété de membres des Premières Nations.

La première moitié du vingtième siècle vit les activités forestières du secteur s'intensifier. Dès 1918, la Franquelin Lumber and Pulpwood érigea ses premiers camps forestiers ainsi qu'un quai, un moulin à scie et une dalle³. Ces chantiers attirèrent de nombreux travailleurs en provenance de différentes régions de la province. Les investissements de la compagnie s'avèrent cependant peu rentables alors que l'approvisionnement en eau de la dalle s'avérait difficile, que la menace des feux de forêt demeurait constante et que les nombreuses tempêtes secouaient régulièrement le quai (Ibid.). La concession de Franquelin fut rachetée dès 1920 par l'Ontario Paper Compagny. Les activités forestières de l'Ontario Paper Compagny, rebaptisée Québec North Shore Paper en 1938, passèrent sans encombre à travers la crise économique des années trente.

² <https://appli.mern.gouv.qc.ca/GagqConsultation/tb14.aspx?Jeton=ce97c434-a8c6-40b5-825d-7c83e70cfa8c&IdTraitement=62d1438f-d806-419e-a20a-5f7c47fe7e75&NbrRecords=180>

³ <http://www.villageforestierdantan.com/>

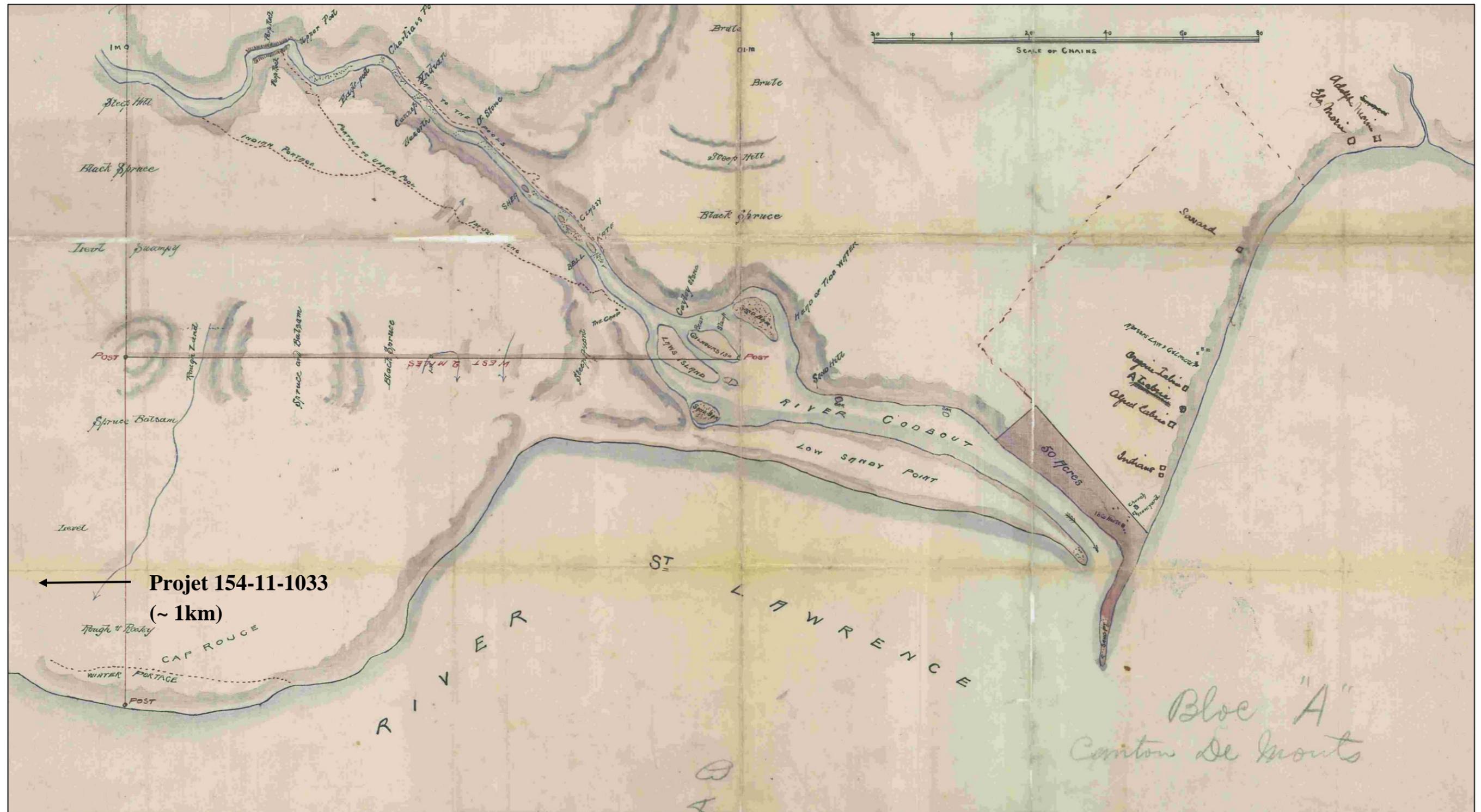


Figure 5 : Projet 154-11-1033, extrait du plan de J-F Gaudet daté de 1867 situé approximativement à moins de 1km de la limite est du projet routier

Les années quarante virent s'intensifier la cadence des modifications dans l'industrie forestière. La ressource s'épuisant rapidement et le prix du papier ne cessant d'augmenter, les activités forestières de Franquelin s'avèrent de nouveau peu rentables au début des années cinquante, si bien que l'ensemble des chantiers cessèrent leurs activités en 1955, tournant par le fait même une page d'histoire de la municipalité (Ibid).

Selon la Commission de toponymie du Québec⁴, la municipalité de Franquelin fut érigée en 1972. L'établissement colonial de ce secteur s'avère pourtant plus ancien et est étroitement lié à l'industrie forestière. Situé à l'intérieur des limites municipales de Franquelin, le projet routier s'insère à l'intérieur des limites cantonales du canton de Franquelin, mais aussi celles du canton de De Monts.

⁴ http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=92755

8. Résultats de l'intervention archéologique

8.1 Projet 154-11-1033, municipalité de Franquelin

L'intervention archéologique des limites du projet de décohésionnement et d'ajout de voies pour véhicules lents situé de part et d'autre de la route 138 à l'intérieur des limites de la municipalité de Franquelin, a été réalisée du 6 au 10 novembre 2017.

Les limites du projet routier 154-11-1033 (voir figure 2) ont fait l'objet d'un inventaire archéologique totalisant 335 sondages exploratoires parmi lesquels 11 sont des sondages tests (figures 6 à 8; tableau 6). S'ajoute aux sondages une inspection visuelle minutieuse.

Le projet de décohésionnement et d'ajout de voies pour véhicules lents se divisait en neuf secteurs. Les secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 sont situés au nord de la route 138 et les secteurs 6 et 9 sont situés au sud de ce dernier (voir figure 2). L'expertise archéologique devait tenir compte de la présence du site DhDw-3 à l'intérieur du secteur 3. L'évaluation de la superficie de l'occupation préhistorique devait être effectuée par la réalisation de sondages exploratoires manuels répartis aux six mètres lorsque les sondages étaient négatifs et aux trois mètres si ceux-ci s'avéraient positifs (figure 9, photos 1 et 2). L'inventaire archéologique ainsi que l'inspection visuelle de ces neuf secteurs couvraient une superficie de 28325 m².

L'inventaire des secteurs inventoriés a révélé un profil topographique relativement plat (voir photo 1), exception faite de quelques rares pentes réparties ici et là (voir tableau 6, photos 3 et 4). Lorsque de tels cas se sont présentés, l'inspection visuelle fut favorisée au détriment de la réalisation de sondages exploratoires. De plus, notons la présence de bouleversements anthropiques ponctuels répartis, une fois encore, à l'intérieur de quelques-uns des secteurs (photo 5). Ces bouleversements anthropiques prenaient la forme de stationnements ou encore de chemins d'accès routiers (photo 6). D'autres chemins d'accès, pédestres cette fois-ci, ont également été observés à l'intérieur des limites de quelques secteurs inventoriés ainsi que certains travaux de déboisements importants (photos 7 à 11).

Notons finalement la présence d'un ancien banc d'emprunt dans le secteur 3, le même où se trouve le site DhDw-3. Ce banc d'emprunt noté par les découvreurs du site ne semble pas avoir été récemment exploité comme en témoigne la présence d'arbres et d'arbustes dans la pente principale et dénudée de celui-ci. Quoiqu'il demeure difficile d'évaluer l'intensité de l'exploitation originale, il se pourrait que celle-ci ait été responsable de la destruction du site. En effet, le fait que les pièces découvertes sur ce site l'aient été en surface suggère que c'est dans ce secteur que se trouvait l'essentiel des vestiges recueillis par Castonguay et Chevrier (1976).

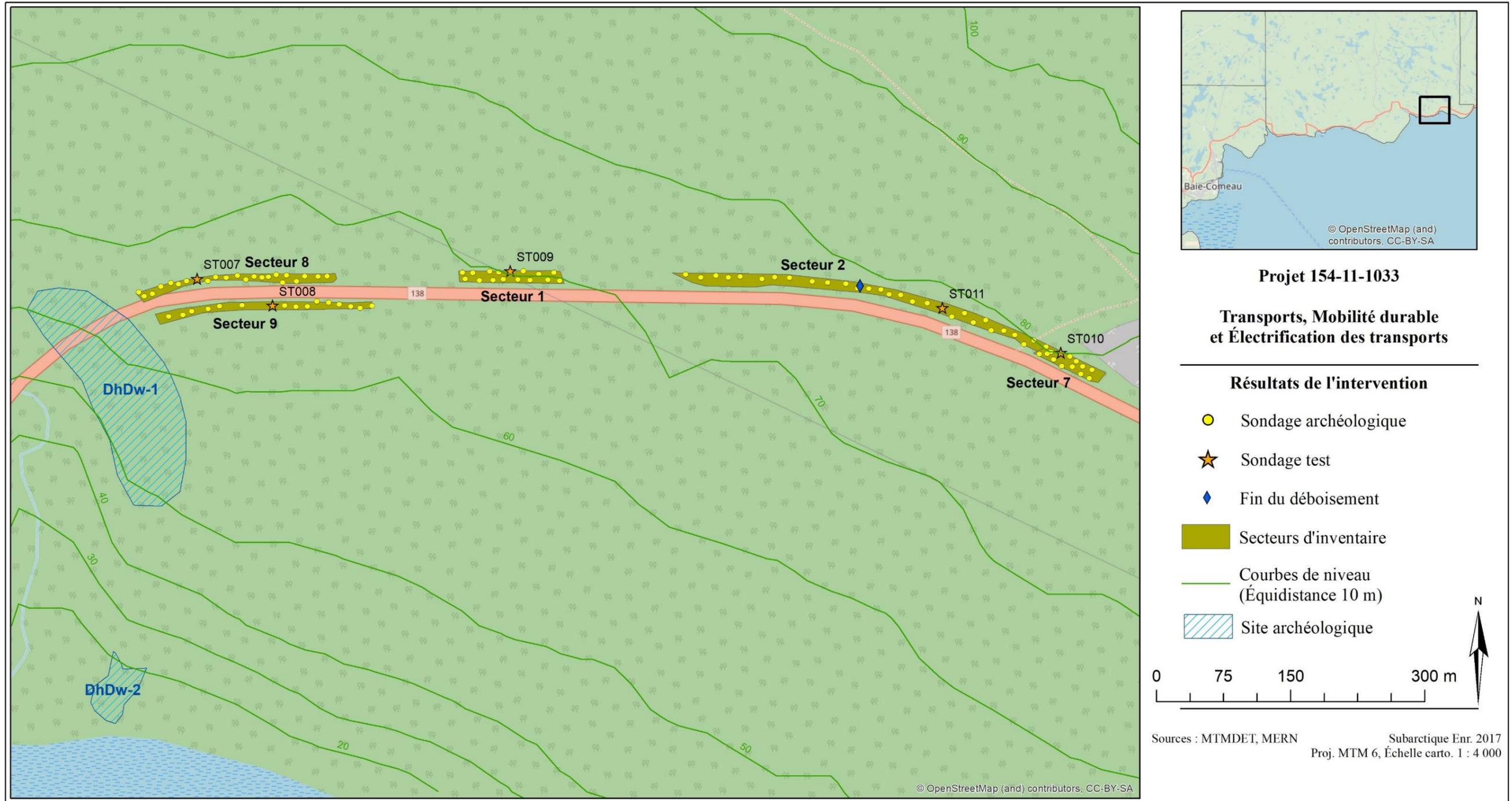


Figure 6 : Projet 154-11-1033, distribution des sondages archéologiques, secteurs 1, 2 7 à 9.

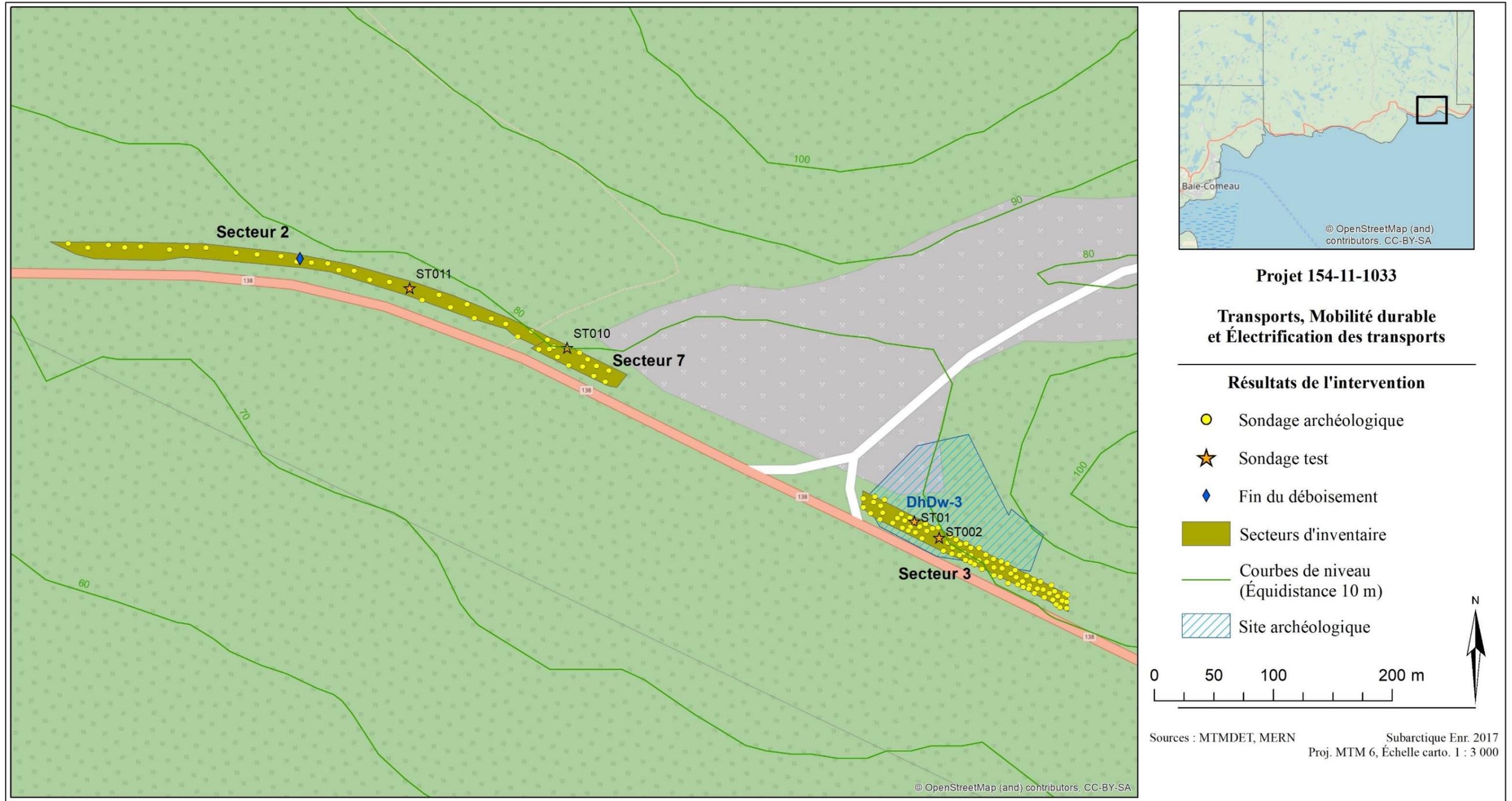


Figure 7 : Projet 154-11-1033, distribution des sondages archéologiques, secteurs 2, 3 et 7.



Figure 8 : Projet 154-11-1033, distribution des sondages archéologiques, secteurs 4, 5 et 6.

# Secteur	Superficie (m ²)	Profil topographique et environnement	Perturbations anthropiques	Contextes pédologiques	Intervention archéologique	Nb. sondages	
						+	-
1	1150.08	Relativement plane malgré la présence de nombreuses saillies tout au long du secteur	Aucune	Minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 15m ² , inspection visuelle	0	15 +1 sondages test
2	4998.26	Relativement plane malgré la présence de nombreuses saillies tout au long du secteur	Travaux de déboisements majeurs en extrémité ouest sur toute la largeur du secteur et sur une distance de 198 m à partir de l'extrémité ouest.	Minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 15m ² et inspection visuelle	0	39 + 1 sondages test
3 DhDw-3	2706.42	Pente à hauteur de la sablière. Généralement plane. Présences de quelques blocs erratiques. Saillies au sol ainsi que cuvettes naturelles.	Chemin d'accès routier, sablière et anciens bûchés.	Anthropogénique ou minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 50x50 cm aux 6m ² et inspection visuelle	0	84 + 2 sondages tests Sondage test#2 effectué dans une zone avec épaisse couche humique. Sondage test #1 effectué dans une zone boisée naturelle.
4	7815.44	Relativement plane malgré la présence de saillies tout au long du secteur. Quelques pentes.	Sentiers pédestres. Souches témoignant d'anciennes activités de déboisement.	Minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 15m ² et inspection visuelle.	0	87 + 1 sondage test.

5	4349.36	Relativement plane malgré la présence de nombreuses saillies tout au long du secteur.	Stationnement et chemin d'accès pour véhicules donnant accès aux lignes électriques. Infrastructure routière en bordure sud du secteur.	Sols présentant des horizons anthropogéniques ST #1). Sols minéraux à horizons sablonneux (St #2). Drainage déficient sur l'essentiel du secteur.	Sondages exploratoire de 30x30 cm aux 10m ² et inspection visuelle.	0	38 + 2 sondages tests. Les sols se sont avérés différents d'un sondages test à 'autre. Voir profil des sondages tests
6	2077.53	Fortement accidenté. Plusieurs pentes. Saillies au sol récurrentes.	Nil	Minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 15m et inspection visuelle.	0	20 + 1 sondages test.
7	1159.19	Pente positive en début est du secteur. Petit cours d'eau. Relativement plane malgré la présence de saillies.	Nil	Minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 10m ² et inspection visuelle.	0	13 + 1 sondages test.
8	1914.96	Accidentée. Saillies au sol fréquentes. Cuvettes naturelles nombreuses. Présence de ruisseaux.	Présence d'au moins un chemin d'accès à la limite est.	Minéral à horizon sablonneux.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 10m ² et inspection visuelle.	0	22 + 1 sondages test.
9	2154.17	Accidentée par la présence de nombreux arbres au sol. Milieu partiellement humide.	Déboisement important et présence de bourrelets anthropique tout au long du secteur.	Minéral à horizon sablonneux avec capacité hydrique déficiente.	Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 10m ² et inspection visuelle.	0	15 + 1 sondages test.
Total	28325.41	-	-	-	-	0	324 + 11 sondages tests.

Tableau 6 : Projet 154-11-1033, synthèse de l'intervention archéologique

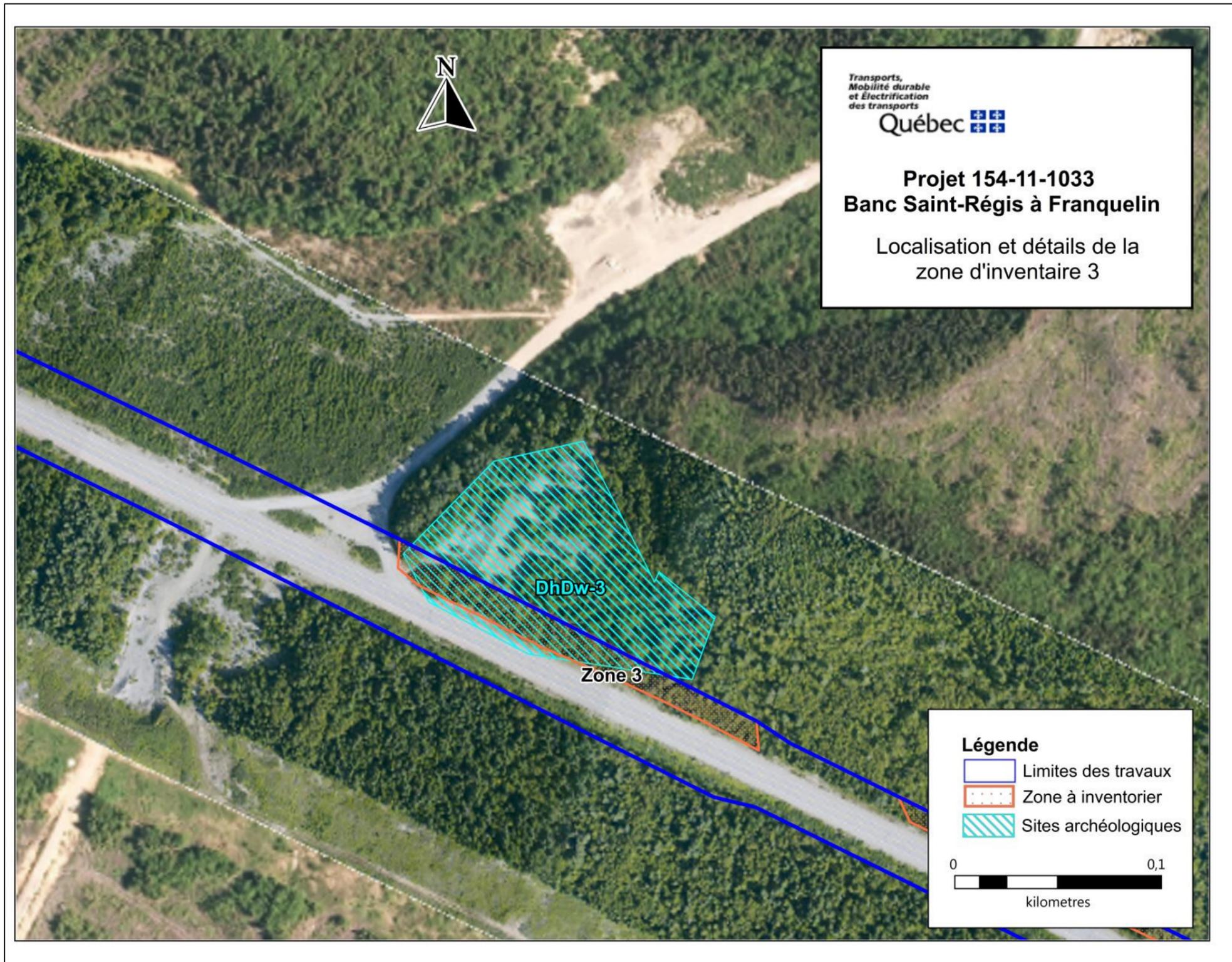


Figure 9 : Projet 154-11-1033, localisation possible du site DhDw-3 et du secteur 3, municipalité de Franquelin



Photo 1 : Projet 154-11-1033, travailleurs mesurant l'espace entre les sondages exploratoires du secteur 3, intérieur des limites présumées du site DhDw-3, direction sud-ouest.



Photo 2 : Projet 154-11-1033, travailleur mesurant l'espace entre les sondages exploratoires du secteur 3, intérieur des limites présumées du site DhDw-3, direction sud-est.



Photo 3 : Projet 154-11-1033, pente présente à l'intérieur du secteur 3, à l'extérieur des limites présumées du site DhDw-3, direction nord.



Photo 4 : Projet 154-11-1033, pente présente à l'intérieur du secteur 8, direction ouest.



Photo 5 : Projet 154-11-1033, banc d'emprunt présent à l'intérieur du secteur 3, intérieur des limites présumées du site DhDw-3, direction est.



Photo 6 : Projet 154-11-1033, portion du secteur 5 (non-sondée) perturbée par la mise en place d'un espace de stationnement, direction ouest.



Photo 7 : Projet 154-11-1033, sentier pédestre aménagé à l'intérieur du secteur 4, direction nord-est.



Photo 8 : Projet 154-11-1033, chemin d'accès routier vers les lignes de haute tension à l'intérieur du secteur 3, intérieur des limites présumées du site DhDw-3, direction est.



Photo 9 : Projet 154-11-1033, souches coupées témoignant d'activités forestières dans le secteur 3, intérieur des limites présumées du site DhDw-3, direction nord.



Photo 10 : Projet 154-11-1033, travailleurs à l'œuvre à l'intérieur d'une section déboisée du secteur 2, direction sud-est.



Photo 11 : Projet 154-11-1033, bûcher récent constituant un chemin d'accès à l'intérieur du secteur 5, direction sud-est.

Le couvert forestier présent sur le projet 154-11-1033 se composait, sur la majorité des secteurs visités, d'épinettes noires (*Picea mariana*), de bouleaux blancs (*Betula*) et de sapins baumiers (*Abies balsamea*). En de plus rares occasions ont été observées des essences de peupliers faux-trembles (*Populus tremuloides*), de bouleaux jaunes (*Betula alleghaniensis*) ainsi que, dans les secteurs offrant des sols de moins bonne rétention hydrique, d'aulnes (*Alnus*).

Les sondages exploratoires réalisés à l'intérieur des neuf secteurs inventoriés dans le cadre du projet routier 154-11-1033 ont permis, de manière générale, d'identifier des matrices pédologiques, communément appelé podzols, composées d'horizons supérieurs de nature organique et d'horizons inférieurs de nature minérale. La réalisation de ces sondages exploratoires a également permis de constater que sur quelques-uns des secteurs se trouvaient des sols présentant des horizons anthropogéniques avec inclusions de graviers. Le drainage s'avérait déficient sur certaines portions de ces secteurs (voir tableau 6 et photos 13 à 20; figures 10 à 20).

8.2 DhDw-3

L'évaluation de la portion du site DhDw-3 présumément à l'intérieur de la zone des travaux du MTMDET, fut effectuée le 6 novembre 2017 par l'entremise d'une inspection visuelle et par la réalisation de 84 sondages exploratoires de 30X30 cm et de deux sondages tests de 50X50 cm.

L'inspection visuelle a tout d'abord permis de noter la présence de différents aménagements anthropiques à l'intérieur de la zone d'évaluation. Parmi ceux-ci, notons un large chemin d'accès routier (voir photo 8) situé au pied d'un talus de quelques dizaines de mètres. Ce talus aurait antérieurement servi de banc d'emprunt. C'est dans ce secteur que, selon Castonguay et Chevrier (1976) se trouvait la majeure partie de la zone où fût identifiée l'emplacement du site DhDw-3 (voir figure 7 et 9 ainsi que photo 5). Ce banc d'emprunt avait d'ailleurs été mentionné par Castonguay et Chevrier (1976). Selon eux, l'occupation ancienne se serait trouvée sur le replat situé au bas du banc d'emprunt et avait été pour l'essentiel nivelé, exception faite d'une lisière de 15 mètres de largeur au-dessus d'un talus faisant face à la route 138 (Castonguay et Chevrier 1976 : 25).

Les sondages exploratoires réalisés au pied du talus et à même le large chemin d'accès routier ont permis de confirmer l'existence de certaines perturbations anthropiques. En effet, des sondages ont mis au jour des sols constitués de remblais composés d'une matrice minérale sablonneuse homogène et compacte avec inclusions de pierres subarrondies et de graviers. D'autres sondages effectués dans des portions résiduelles qui, lors de l'inspection visuelle semblaient d'ailleurs intactes, ont livré des sols minéraux composés d'une succession d'horizons de même nature (voir figure 12). La nature et l'ordre de succession de ces horizons tendent à confirmer l'état naturel de ces sols.

Les sondages exploratoires réalisés en haut du talus et plus précisément à l'intérieur de ce qui semblait être la lisière de 15 mètres identifiée lors de la campagne de 1976, ont permis d'identifier des sols d'ordre minérale composé d'horizons pédologiques de même nature, exception faite de la présence d'un épais horizon organique noir reposant sous un mince horizon minéral sablonneux brun et meuble avec inclusions de matière organique. La présence de cet horizon minéral sablonneux au-dessus de l'épais horizon organique noir peut s'expliquer par la proximité du banc d'emprunt mentionné précédemment et situé à la limite nord de la lisière expertisée. En effet, il est envisageable que le facteur éolien ait pu favoriser l'accumulation de sable en surface. Les horizons pédologiques situés sous l'horizon organique noir sont de nature minérale et montrait en premier lieu un horizon sablonneux meuble de couleur grise et homogène suivi d'un horizon minéral constitué d'un sable orangé induré (voir figure 13).



L'inspection visuelle tout autant que les 86 sondages exploratoires réalisées à l'intérieur du secteur 3 et par le fait même à l'intérieur de la zone d'évaluation du site DhDw-3, n'ont pas permis d'identifier de témoins anthropiques pouvant être associés à l'occupation ancienne du site DhDw-3. L'absence de vestiges, malgré une matrice pédologique essentiellement intègre, suggère que le site DhDw-3 ne s'étend pas dans la section qui sera impactée par le MTMDET.



Photo 12 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 1, direction ouest



Photo 13 : Projet 154-11-0133, sol à horizons minéraux, secteur 2, direction nord



Photo 14 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 3 (DhDw-3), direction sud-ouest



Photo 15 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 4, direction nord-ouest



Photo 16 : Projet 154-11-1033, sol à horizons anthropogéniques, secteur 5, direction sud



Photo 17 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 6, direction nord



Photo 19 : Projet 154-11-1033, sol à horizons anthropogéniques, secteur 7, direction nord nord-ouest



Photo 18 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 8, direction nord-est



Photo 20 : Projet 154-11-1033, sol à horizons minéraux, secteur 9, direction nord

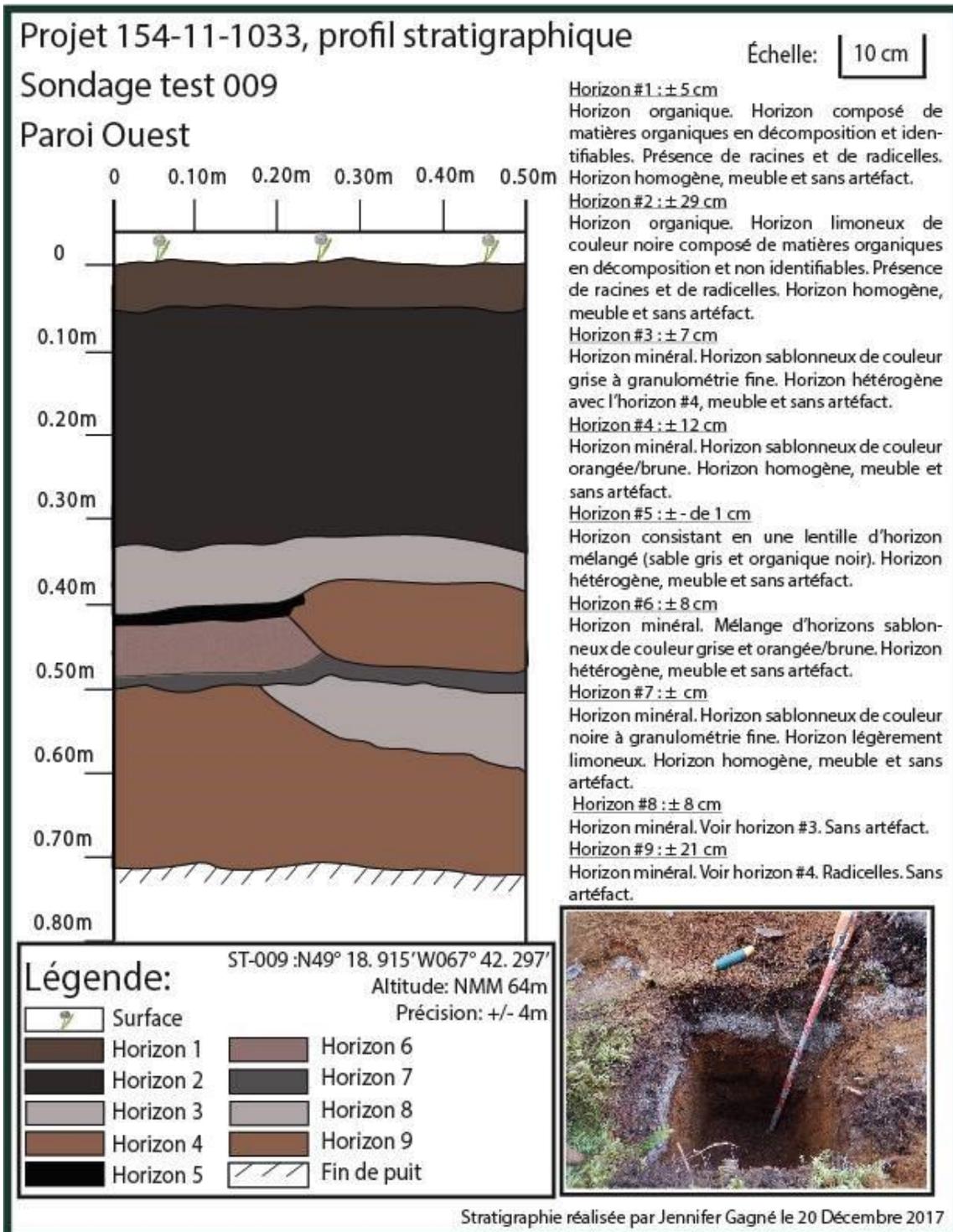


Figure 10 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 009, secteur 1.

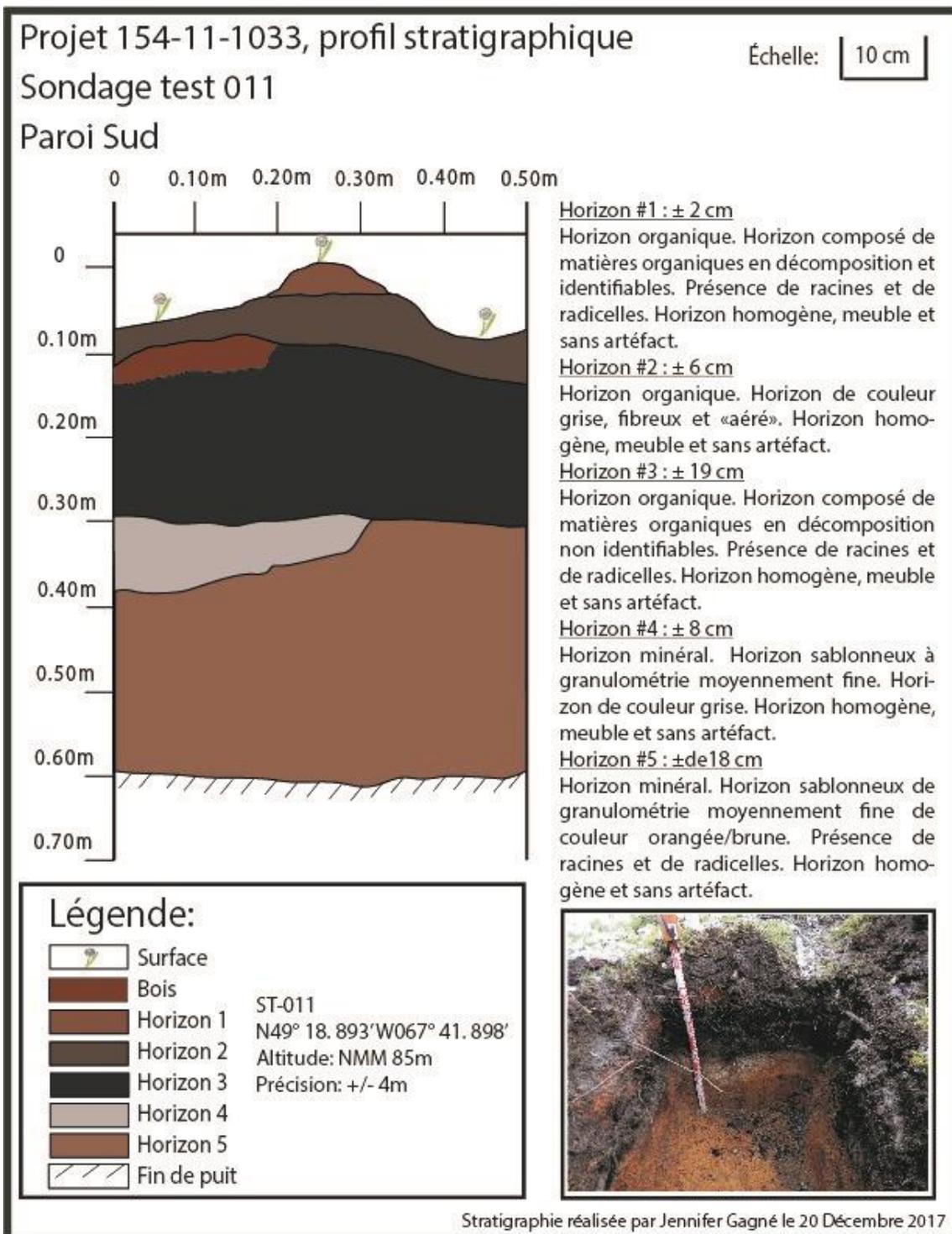


Figure 11 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 011, secteur 2.

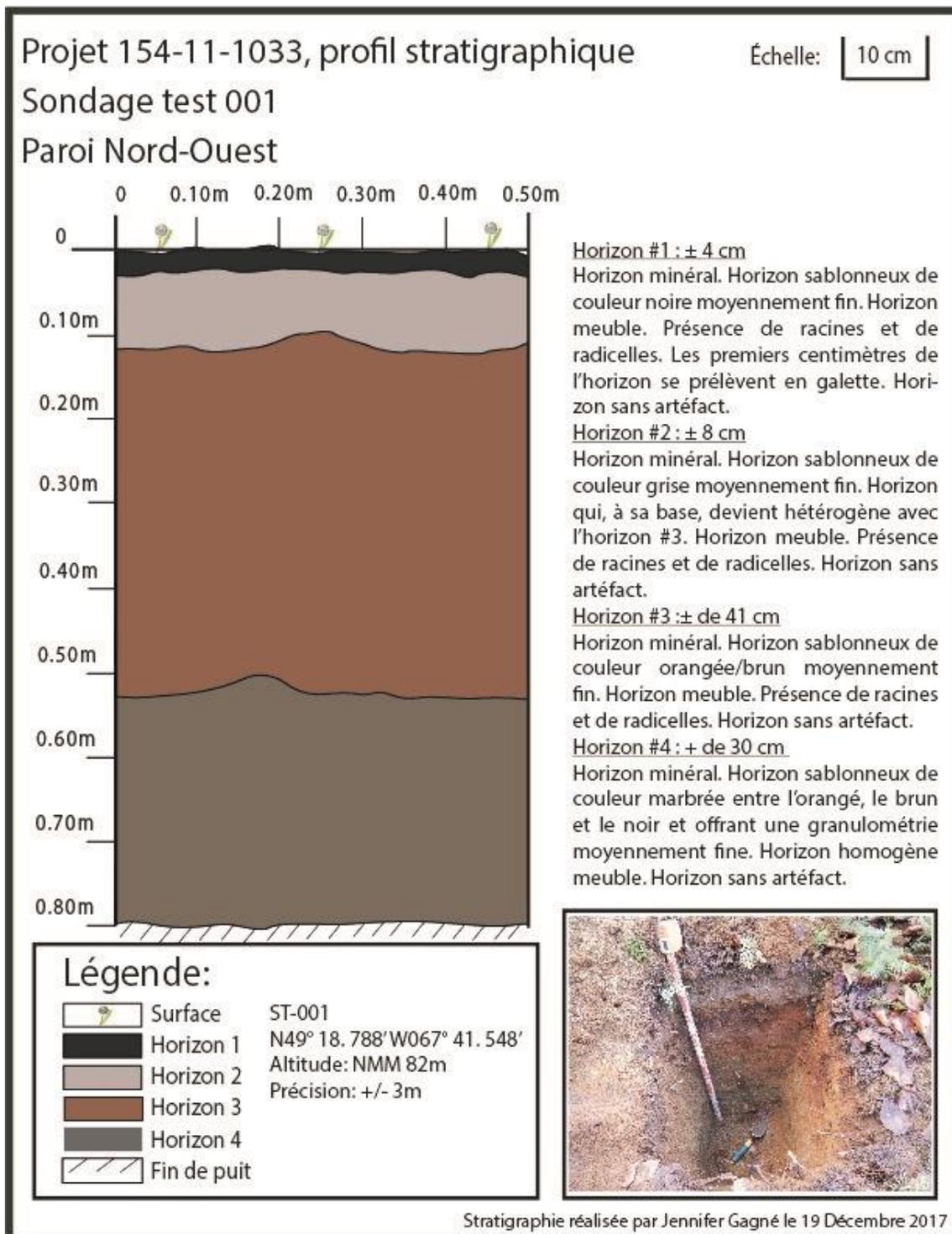


Figure 12 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 001 réalisé à l'intérieur des limites d'évaluation du site DhDw-3, secteur 3.

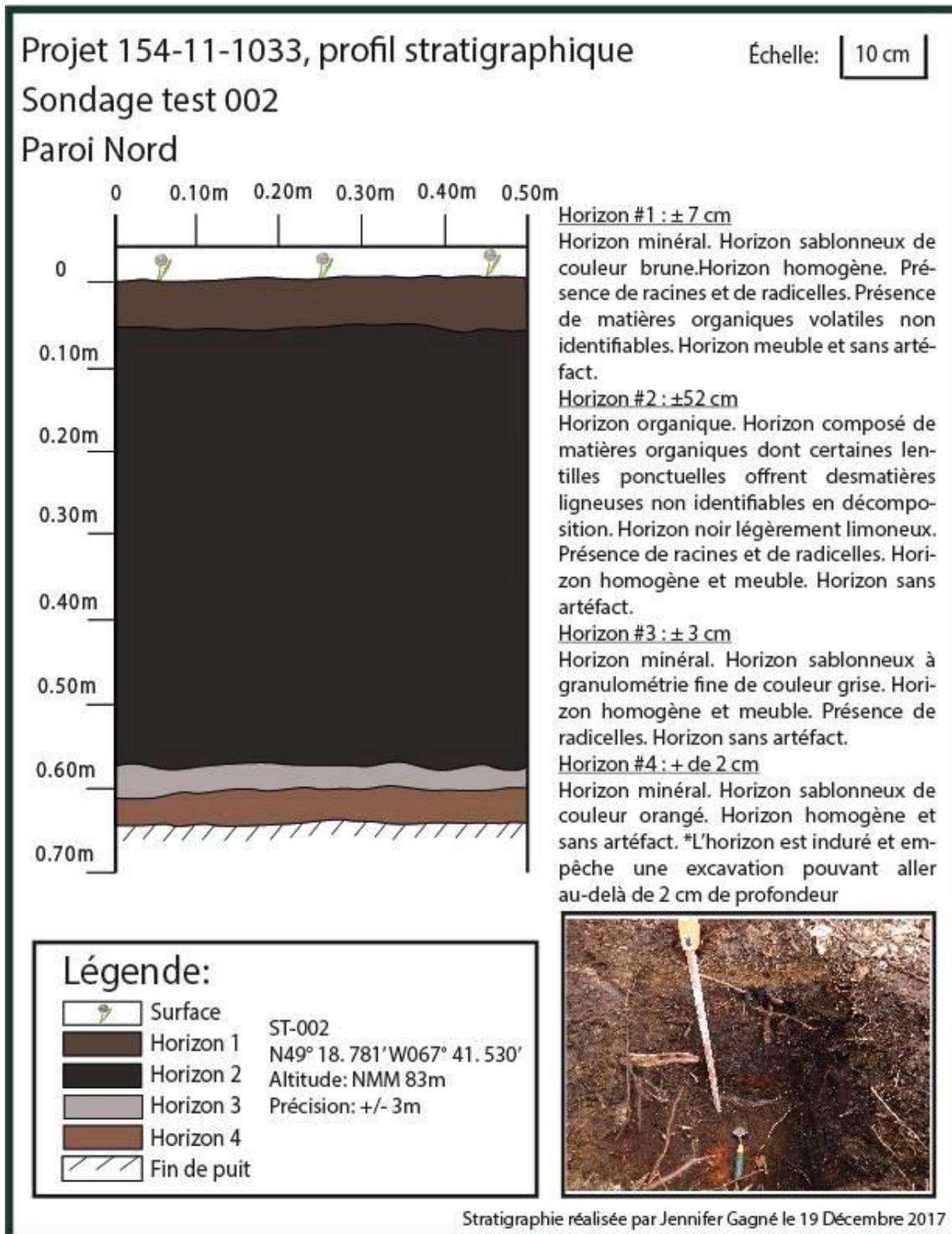


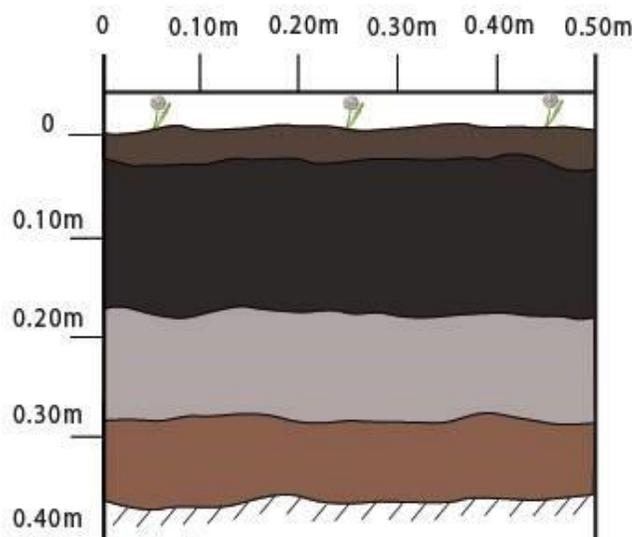
Figure 13 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 002 réalisé à l'intérieur des limites d'évaluation du site DhDw-3, secteur 3.

Projet 154-11-1033, profil stratigraphique

Échelle: 10 cm

Sondage test 003

Paroi Nord-Ouest



Horizon #1 : ± 3 cm

Horizon organique. Horizon composé de fibres ligneuses, de branches, de feuilles et d'épines en décomposition, mais sommes toutes identifiables. Horizon meuble et sans artéfact.

Horizon #2 : ±16 cm

Horizon organique. Horizon de couleur noire composé de matières organiques en stade de décomposition avancé ne permettant pas leur identification. Horizon légèrement limoneux. Présence de racines et de radicules. Horizon meuble et sans artéfact.

Horizon #3 : ± 11 cm

Horizon minéral. Horizon sablonneux de couleur grise moyennement fin. Horizon meuble et homogène. Présence de racines et de radicules. Horizon sans artéfact.

Horizon #4 : + de 8 cm

Horizon minéral. Horizon sablonneux de couleur orangé brun moyennement fin. Inclusions de cailloux subarrondits de dimension variable (0-5 mm et +). Présence de racines et de radicules. Horizon sans artéfact. * L'horizon est induré et empêche une excavation pouvant aller au-delà de 8 cm de profondeur.

Légende:

- Surface
 - Horizon 1
 - Horizon 2
 - Horizon 3
 - Horizon 4
 - Fin de puit
- ST-003
N49° 18. 563' W067° 40. 856'
Altitude: NMM 83m
Précision: +/- 3m



Stratigraphie réalisée par Jennifer Gagné le 19 Décembre 2017

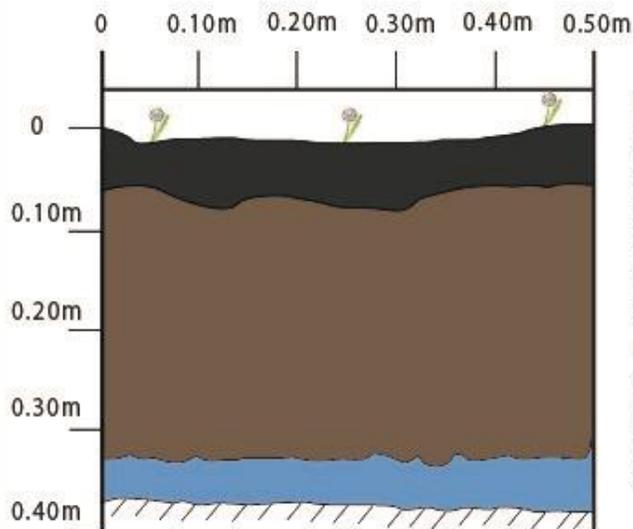
Figure 14 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 003, secteur 4.

Projet 154-11-1033, profil stratigraphique

Échelle: 10 cm

Sondage test 005

Paroi Ouest



Horizon #1 : ± 3 cm

Horizon organique. Horizon composé de matières organiques en décomposition non identifiables. Horizon légèrement limoneux de couleur noire. Horizon homogène compact et sans artefact.

Horizon #2 : + de 13cm

Horizon minéral. Horizon anthropogénique compact. * La capacité hydrique de ce sol est déficiente. Remontée progressive, mais somme toute rapide des eaux souterraines à environ 31 cm de profondeur.

Légende:

- | | | |
|--|-------------|------------------------------|
| | Surface | ST-005 |
| | Horizon 1 | N49° 18. 446' W067° 40. 480' |
| | Horizon 2 | Altitude: NMM 75m |
| | Eau | Précision: +/- 4m |
| | Fin de puit | |



Stratigraphie réalisée par Jennifer Gagné le 19 Décembre 2017

Figure 15 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 005, secteur 5.

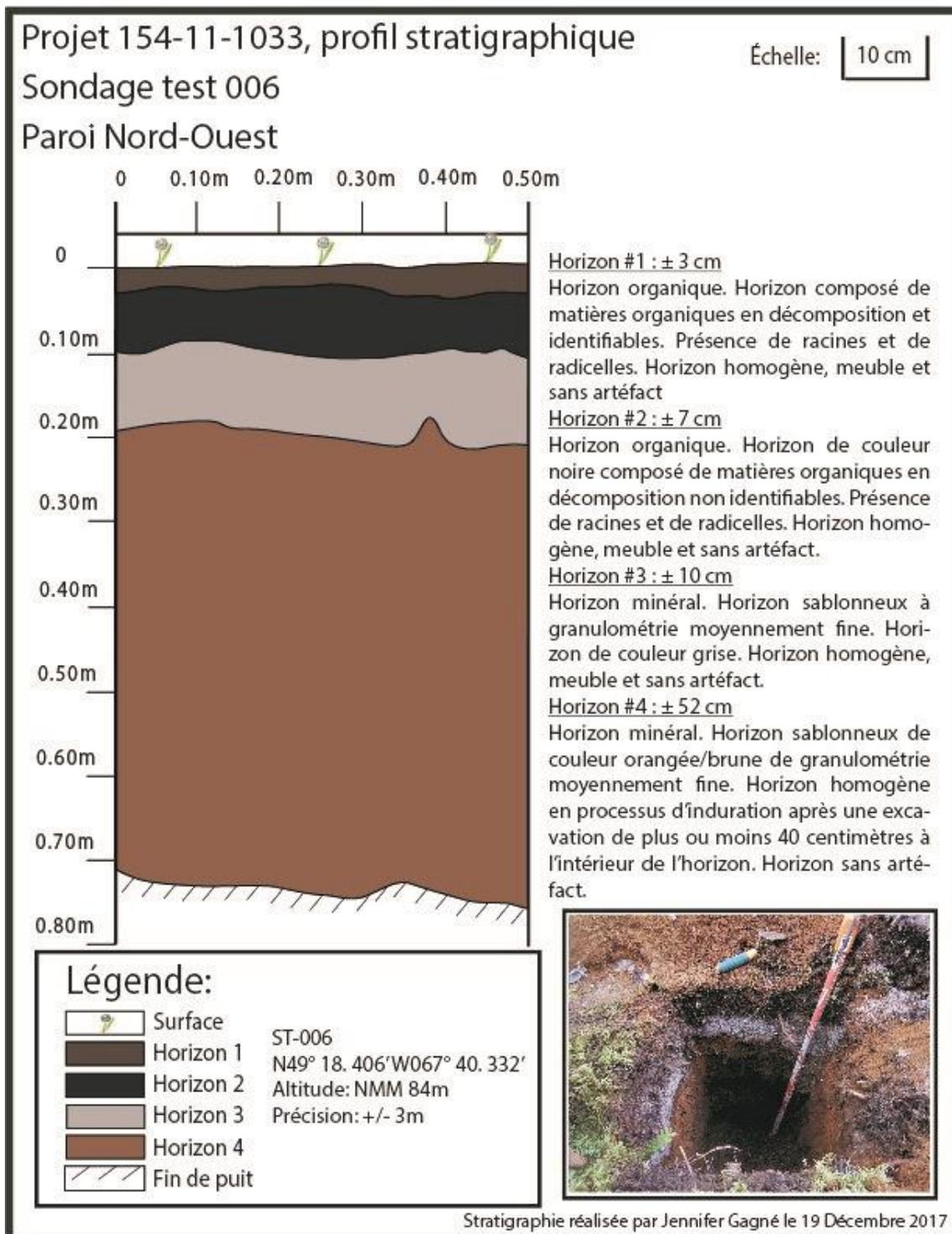


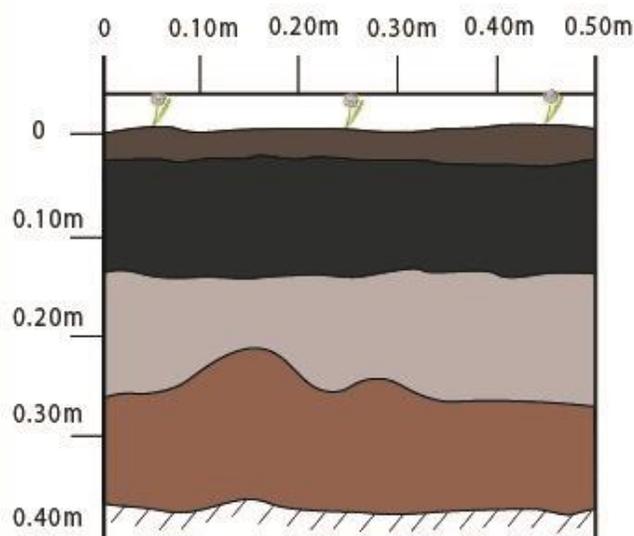
Figure 16 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 006, secteur 5.

Projet 154-11-1033, profil stratigraphique

Échelle: 10 cm

Sondage test 004

Paroi Nord



Horizon #1 : ± 3 cm

Horizon organique. Horizon composé de fibres ligneuses, de branches, de feuilles et d'épines en décomposition, mais sommes toutes identifiables. Horizon meuble et sans artefact.

Horizon #2 : ± 13 cm

Horizon organique. Horizon de couleur noire composé de matière organique en décomposition avancée ne permettant pas l'identification des matières en question. Présence de racines et de radicelles. Horizon homogène, meuble et sans artefact.

Horizon #3 : ± 12 cm

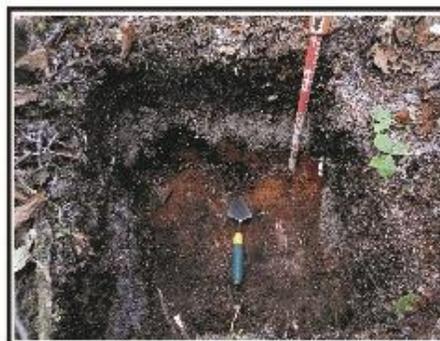
Horizon minéral. Horizon sablonneux à granulométrie fine de couleur grise. Présence de racine et de radicelles. Horizon homogène, meuble et sans artefact.

Horizon #4 : + de 11 cm

Horizon minéral. Horizon sablonneux de granulométrie moyennement fine de couleur orangée/brune. Présence de racines et de radicelles. Horizon homogène et sans artefact.* L'horizon est induré et empêche une excavation pouvant aller au-delà de 11 cm de profondeur.

Légende:

	Surface	ST-004
	Horizon 1	N49° 18. 403'W067° 40. 414'
	Horizon 2	Altitude: NMM 81m
	Horizon 3	Précision: +/- 4m
	Horizon 4	
	Fin de puit	



Stratigraphie réalisée par Jennifer Gagné le 19 Décembre 2017

Figure 17 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 004, secteur 6.

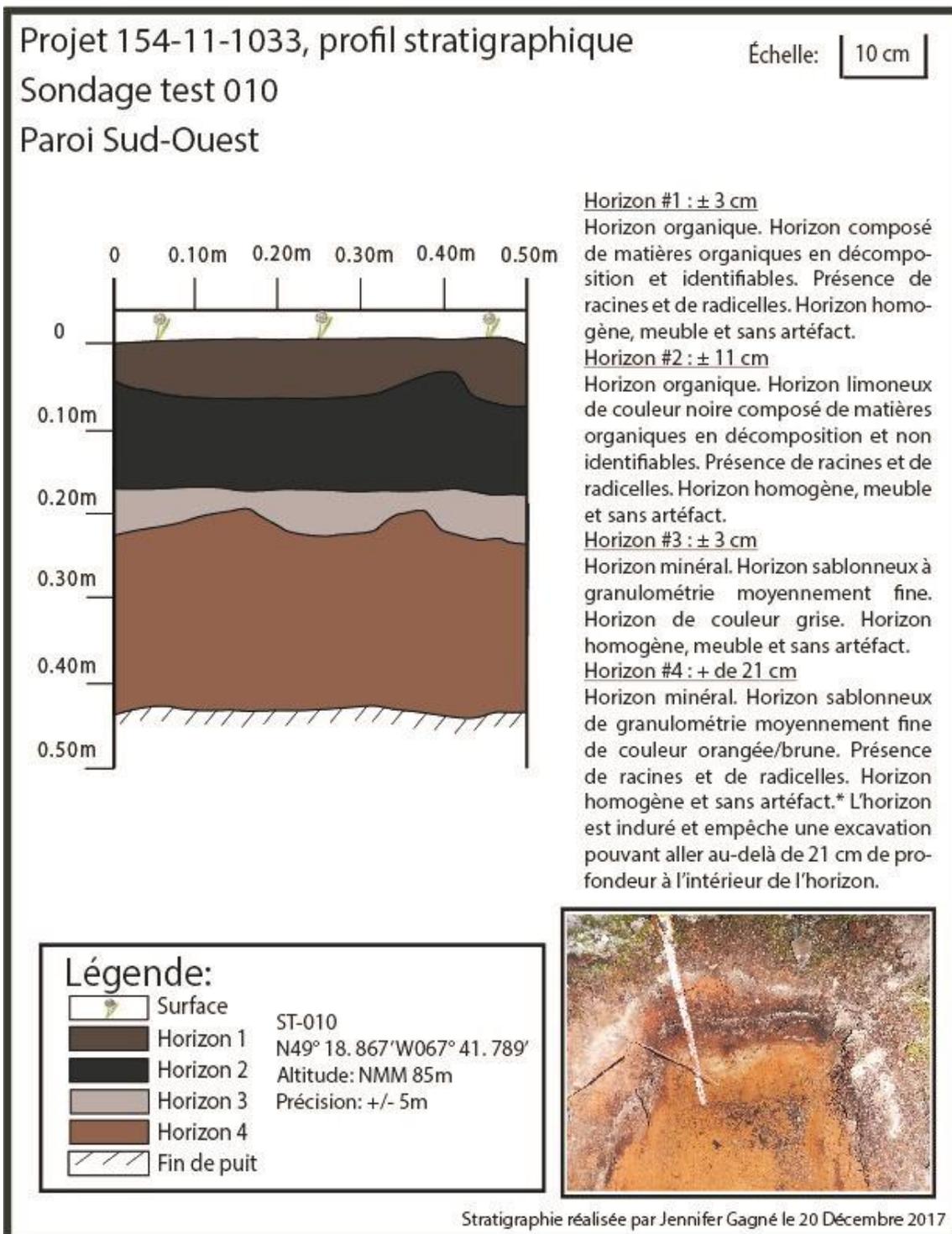


Figure 18 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 010, secteur 7.

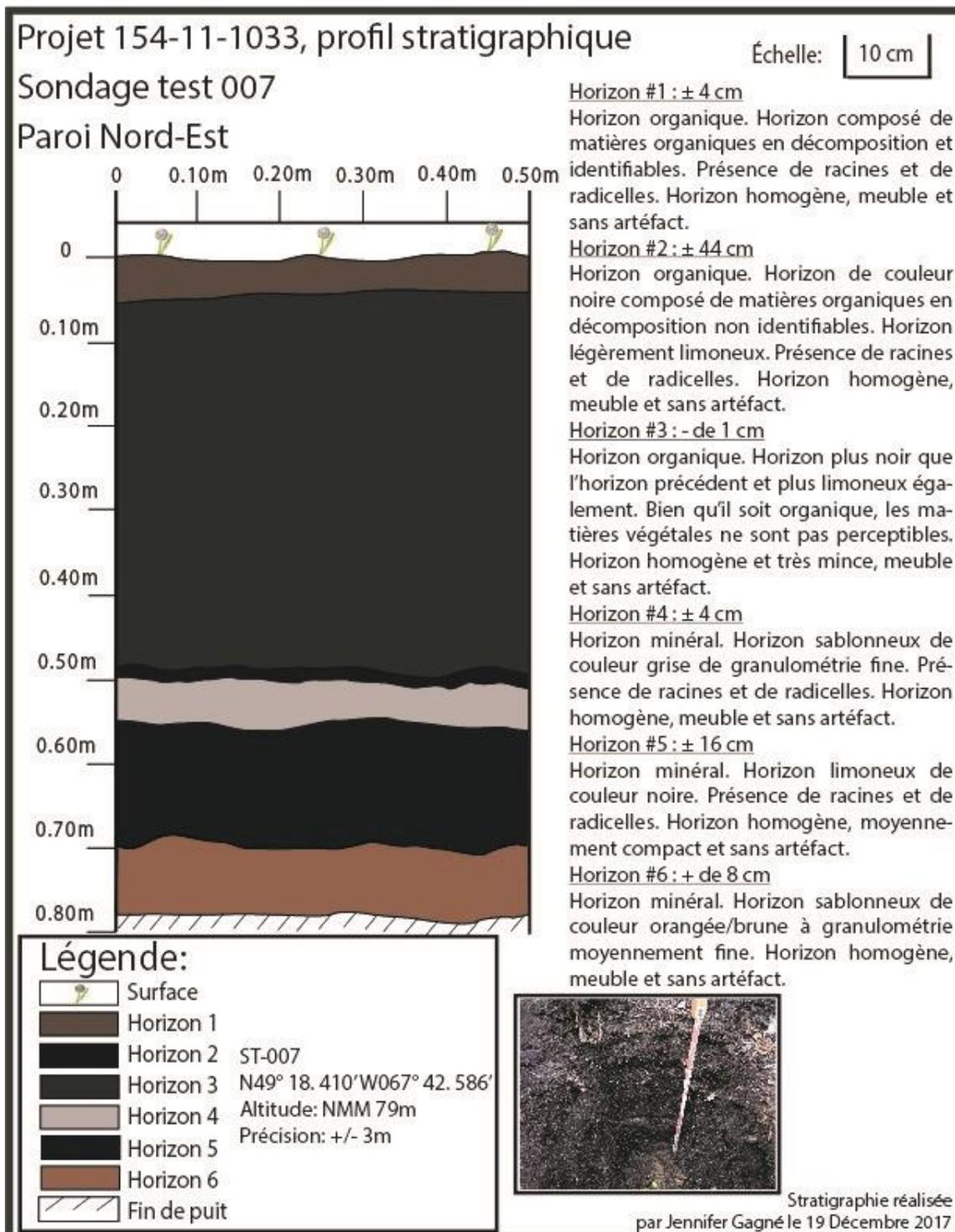


Figure 19 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 007, secteur 8.

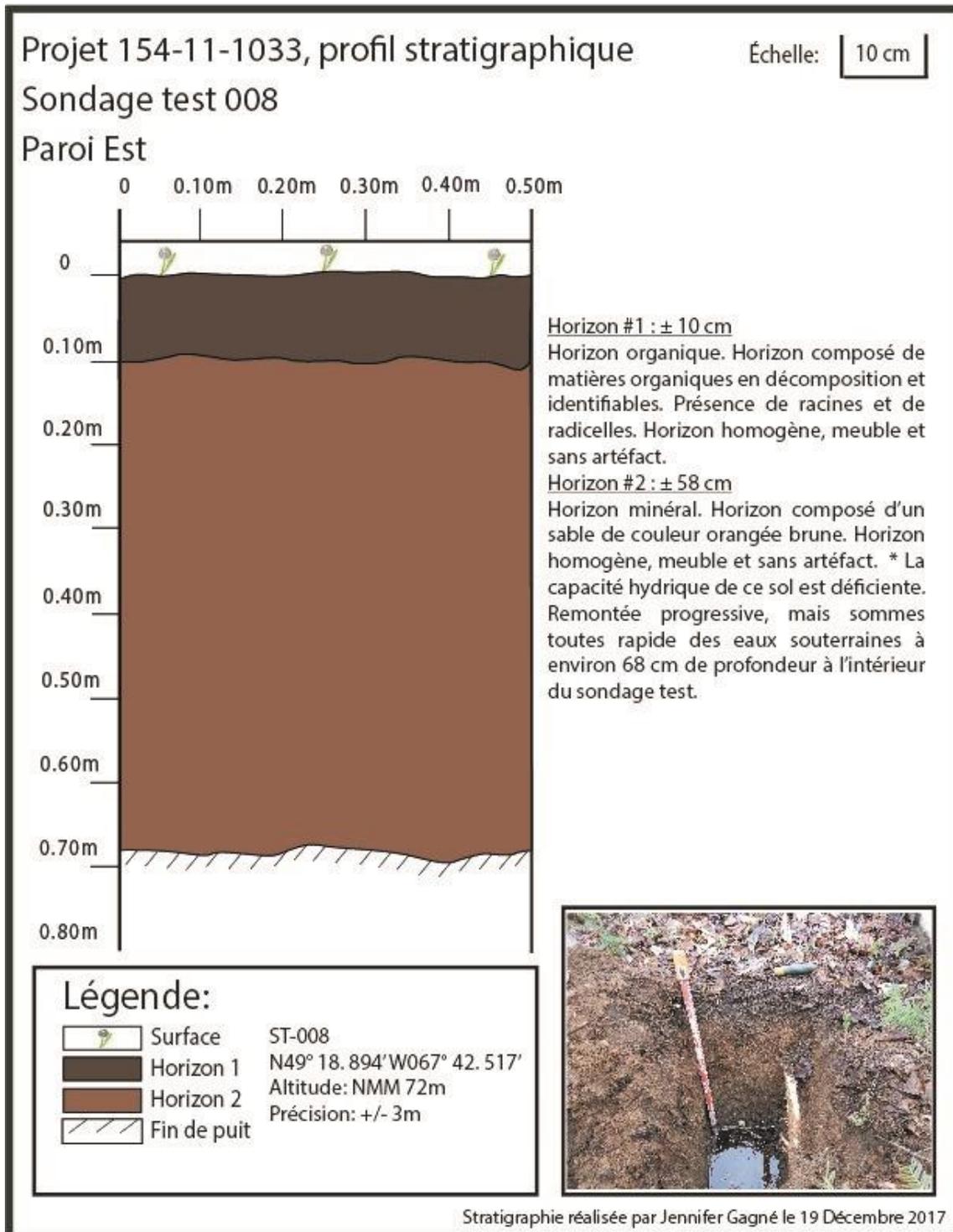


Figure 20 : Projet 154-11-1033, profil stratigraphique du sondage test 008, secteur 9.

9. Discussion et recommandations

L'inventaire archéologique réalisé dans le cadre du projet routier 154-11-1033 n'a mené à la découverte d'aucun nouveau site archéologique, qu'il soit de nature préhistorique ou historique.

Ce projet d'inventaire et les résultats négatifs qui en découlent s'ajoutent au corpus de données obtenu lors d'inventaires précédents réalisés autour du projet à l'étude. Ainsi, les sondages effectués à l'intérieur des limites du projet routier démontrent qu'aucune activité préhistorique ou historique n'a eu lieu ou a survécu en bordure de la route 132. Cela n'exclut aucunement que des biens ou sites archéologiques soient présents à l'extérieur de ces limites. L'inventaire effectué par Castonguay et Chevrier (1976) suggère que la plupart des lieux fréquentés dans le passé non loin de l'embouchure de la rivière Godbout et en périphérie immédiate de la route ont été répertoriés. Il semblerait également que la plupart d'entre eux aient été affectés à des degrés divers par les nombreuses activités anthropiques qui ont eu cours au cours des dernières décennies.

La portion du site DhDw-3 qui semblait se trouver à l'intérieur du secteur 3 du projet routier 154-11-1033 (voir figure 7) a été évaluée. Cette portion correspondait grosso modo à la bande de 15 mètres qui, selon les commentaires de Castonguay et Chevrier (1976), aurait pu receler des vestiges archéologiques. Comme ceux-ci l'avaient présumé, cette bande, boisée au moment de leur visite, présentait une matrice pédologique en place. Malgré tout, l'évaluation archéologique n'a pas permis d'y découvrir des indices d'une présence ancienne. Cette intervention a permis de déterminer que le site DhDw-3 ne s'est jamais étendu en bordure immédiate de la route 138. Il conviendrait pour le MCC de préciser cette information sur la base de donnée MSP et de modifier les limites de ce site à l'extérieur de la portion expertisée (figure 21).

Pour ce qui est de la partie de DhDw-3 se trouvant au nord de la section 3, quoique diverses perturbations (banc d'emprunt et chemin d'accès) aient affecté les lieux, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des vestiges demeurent (en place ou en surface). Aucune inspection visuelle n'a été effectuée à l'extérieur des limites prévues par le projet.

Les résultats négatifs découlant de notre intervention sur le site DhDw-3 et lors de l'inventaire ne permettent pas d'ajouter d'informations concernant le cadre chronologique et culturel de l'occupation préhistorique du littoral nord-laurentien.

Quant au site DhDw-1 situé en périphérie ouest des limites du projet 154-11-1033, il conviendrait peut-être qu'une clôture de sécurité ou autre indication du genre soient installées afin d'éviter la circulation à l'intérieur de ses limites, d'autant que celles-ci demeurent plutôt floues sur la base des travaux de Castonguay et Chevrier (1976). Si la



limite ouest du projet 154-11-1033 devait, ne serait que de quelques mètres, être étirée vers l'ouest, il conviendrait de procéder à une nouvelle évaluation archéologique des lieux.

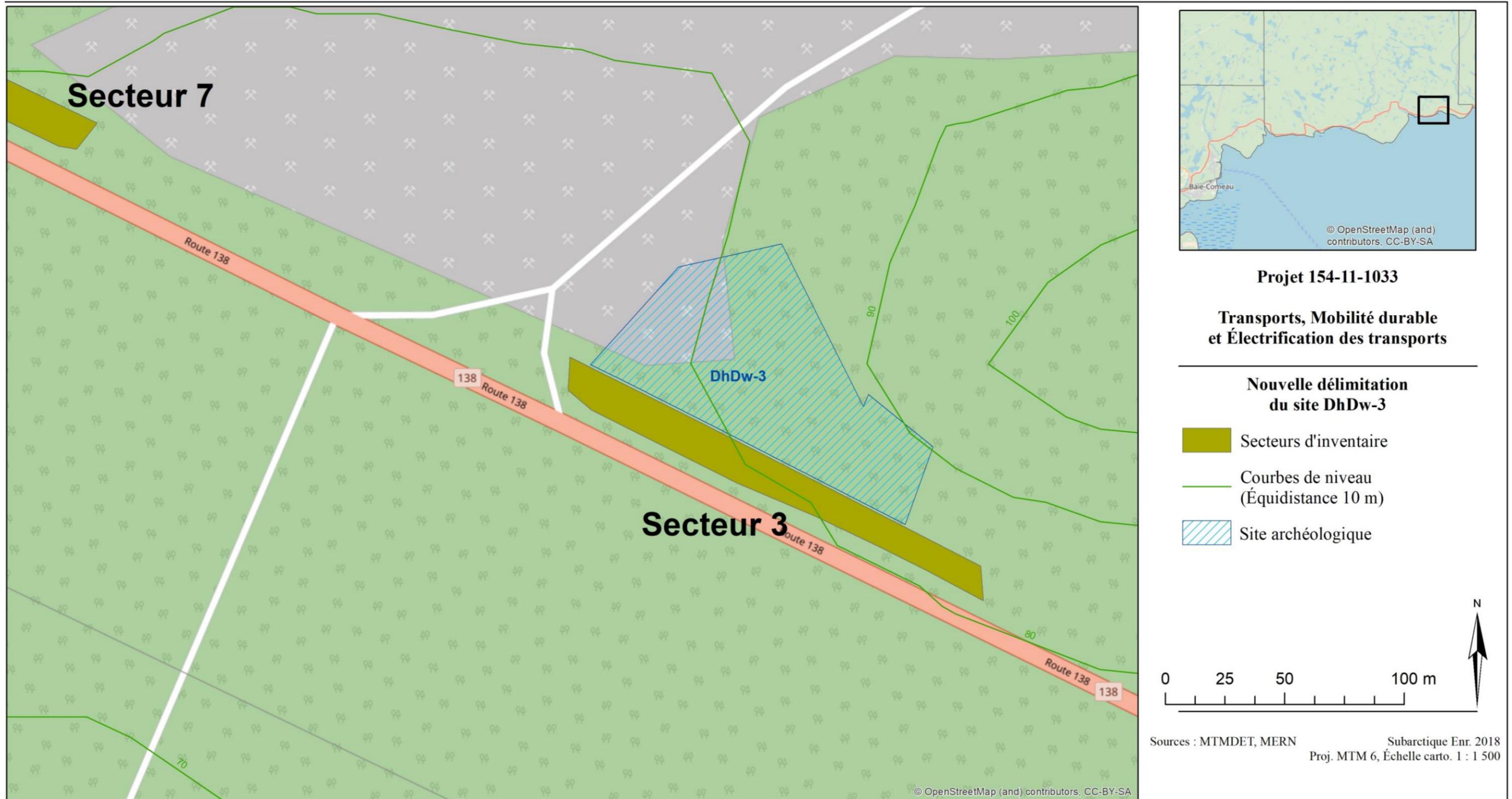


Figure 21 : Projet 154-11-1033, localisation modifiée du site DhDw-3, municipalité de Franquelin

10. Conclusion

Le mandat confié à Subarctique Enr. a donné lieu à la réalisation d'un inventaire archéologique et d'une évaluation du site DhDw-3 dans le cadre d'un projet routier situé à l'intérieur des limites de la Direction générale de la Côte Nord du MTMDET.

Au total, une superficie de 28325 m² a été inventoriée par des inspections visuelles et par la réalisation de 335 sondages exploratoires, incluant 11 sondages tests. Les secteurs inventoriés avaient été, au départ, considérés comme étant propices à l'occupation humaine de nature préhistorique ou historique. Or, les vérifications qui ont été effectuées démontrent que ne se retrouve à l'intérieur des limites du projet 154-11-1033 aucun bien ou site archéologique.

Ces interventions n'ayant pas mené à la découverte de nouveaux biens ou sites archéologiques, que ce soit dans le secteur présumé du site DhDw-3 ou dans les autres secteurs inventoriés, le MTMDET peut procéder aux travaux prévus, sans contrainte du point de vue de l'archéologie.

Néanmoins, s'il advenait que la limite des travaux soit prolongée vers l'ouest, donc vers le site DhDw-1, il conviendrait de procéder à une nouvelle expertise archéologique.

Bibliographie

BERGER, J.-P. et J. BLOUIN ; 2007 : *Guide de reconnaissance des types écologiques de la région écologique 5g – Hautes collines de Baie-Comeau–Sept-Îles*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de l'analyse et de la diffusion des informations forestières et écologiques.

CASTONGUAY, Daniel et Daniel Chevrier, 1976 : *Reconnaissance archéologique sur la Moyenne et Haute-Côte-Nord, 1976*. Ministère des Affaires Culturelles, Montréal, 157 p., #72

CHEVRIER, Daniel, 1977 : *Recherches archéologiques sur la Côte-Nord, le bassin des rivières aux Outardes et Manicouagan*. Ministère des Affaires Culturelles, rapport inédit, 181 p.

CHISM, James V., 1980a : *Reconnaissance des sites historiques de la Côte-Nord, 1979*. Ministère des Affaires Culturelles, Québec, 177 p., #610

FORTIN, Jacques, 1978 : *Les postes de traite de la Côte-Nord*. Ministère des affaires culturelles, Québec, n-p., #704.

PATRIMOINE EXPERTS, 2006, Inventaires archéologiques (été 2005), Direction de la Côte-Nord, Direction générale de Québec et de l'Est., MTQ,

PINTAL, Jean-Yves, 1992e : *Inventaire archéologique (secteur Mingan), parc des Explorateurs, parc de la Falaise, secteur du Vieux-Poste*. La Société des parcs de Baie-Comeau, Québec, 49 p., #2040

----, 1994 : *Inventaire et fouilles archéologiques dans les parcs de Baie-Comeau (secteurs Marquette et Mingan)*. La Société des parcs de Baie-Comeau/Ville de Baie-Comeau/MCCQ, 82 p., #2121

----, 1995 : *Inventaires et fouilles archéologiques à Baie-Comeau, les interventions de 1994, secteur Marquette et Mingan*. La Société des parcs de Baie-Comeau/Ville de Baie-Comeau/MCCQ, 118 p., #2263

----, 1996c : *Inventaire et fouilles archéologiques à Baie Comeau : les interventions de 1995*. La Société des parcs de Baie-Comeau/Ville de Baie-Comeau/MCCQ, 84 p., #2379

----, 2003a : *À l'origine de Baie-Comeau, intervention archéologique dans le secteur du Vieux-Poste, rive est de l'embouchure de la rivière Amédée (DhEb-12)*. Ville de Baie-Comeau, Québec, 28 p, #

----, 2005 : *Inventaires archéologiques (été 2004)*. Direction de la Côte-Nord. Ministère des transports du Québec, Québec, 130 p., #3560.

PLOURDE, Michel, 2003: *8000 ans de paléohistoire. Synthèse des recherches archéologiques menées dans l'aire de coordination du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*. Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent/Parcs Canada, Québec, 419 p.

SUBARCTIQUE Enr, 2017 : *Inventaires archéologiques 2016*. Territoire de la direction territoriale de la Côte-Nord. Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports, Chicoutimi, 94 p. + annexes.

Ressources électroniques

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (2017) : *Municipalités de Franquelin et Godbout* [en ligne]. <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx> (pages consultées le 01/12/2017 et le 14/02/2018)

GREFFE DE L'ARPEUTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2015) : *Carte interactive* [en ligne]. <https://appli.mern.gouv.qc.ca/gagq/> (page consultée le 01/12/2017)

INSTITUT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (2013) : *Information sur les sols/études pédologiques* [en ligne]. <http://www.irda.qc.ca/fr/> (page consultée le 01/12/2017)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2014) : *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*, [en ligne]. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp> (page consultée le 01/12/2017)

ORGANISME DE BASSINSVERSANTS MANICOUAGAN (2017) : *Plan directeur de l'eau* [en ligne]. <http://www.obvm.org/pde> (page consultée le 01/12/2017)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC (2018) : *Système d'information géominière du Québec : Carte interactive* [en ligne] http://siggeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr (page consultée le 01/12/2017)

VILLAGE FORESTIER D'ANTAN (2013) : *Présentation et historique* [en ligne]. <http://www.villageforestierdantan.com/> (page consulté le 12/02/2018)

Annexe 1 : Catalogue photos et planches photos

Catalogue photos
Projets routiers 154-11-1033

No.	Projet routier	Description	Orientation	Date
5736	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, chemin d'accès vers les lignes électriques et travailleur à l'œuvre	Sud sud-est	6 novembre 2017
5737	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, Chemin d'accès, banc d'emprunt et travailleur à l'œuvre	Est	
5738	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, pente du banc d'emprunt	Sud-est	
5739	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, limite sud-ouest du secteur, perturbée	Est sud-est	
5740	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, Sondage test 001	Nord nord-ouest	
5741	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, espacement de 6 mètres mesuré	Sud-ouest	
5742	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, S-22, induré	Sud- sud-ouest	
5744	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, S-22, induré	Sud- sud-ouest	
5745	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, espacement de 6 mètres mesuré	Sud-est	
5746	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, bûchée	Nord	
5747	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, Sondage test 002	Nord	
5749	154-11-1033	Secteur 3, portion site DhDw-3, Sondage test 002	Nord	
5750	154-11-1033	Secteur 3, travailleur près d'un bloc erratique	Sud sud-ouest	
5751	154-11-1033	Secteur 3, accident de paysage	Nord	
5752	154-11-1033	Secteur 4, s-96 paroi	Nord-ouest	8 novembre 2017
5753	154-11-1033	Secteur 4, rétrécissement du secteur+ flag+ travailleur	Sud-ouest	
5754	154-11-1033	Secteur 4, rétrécissement du secteur+ flag+ travailleur	Sud-ouest	
5755	154-11-1033	Secteur 4, rétrécissement du secteur+ flag+ travailleur	Sud-ouest	
5756	154-11-1033	Secteur 4, rétrécissement du secteur+ flag+ travailleur	Sud-ouest	
5757	154-11-1033	Secteur 4, Sondage test 003	Nord-ouest	
5758	154-11-1033	Secteur 4, Sondage test 003	Nord-ouest	
5759	154-11-1033	Secteur 4, souche coupée en hiver	Nord-est	

No.	Projet routier	Description	Orientation	Date
5760	154-11-1033	Secteur 4, petit sentier pédestre	Nord-est	8 novembre 2017
5761	154-11-1033	Secteur 4, couvert forestier légèrement clairsemé	-	
5762	154-11-1033	Secteur 6, Sondage test 004, raté	-	
5763	154-11-1033	Secteur 6, Sondage test 004	Nord	
5764	154-11-1033	Raté		
5765	154-11-1033	Secteur 5, S-193, inondé + remblai	Sud-est	
5766	154-11-1033	Secteur 5, S-194, inondé + remblai	Sud-est	
5767	154-11-1033	Secteur 5, couloir électrique de haute tension	Nord-est	
5768	154-11-1033	Secteur 5, chemin d'accès et couloir électrique	Sud-ouest	
5769	154-11-1033	Secteur 5, partie inondée du secteur	Est sud-est	
5770	154-11-1033	Secteur 5, sondage test 005	Ouest	
5771	154-11-1033	Secteur 5, sondage test 005 inondé, en plan	-	
5772	154-11-1033	Secteur 5, limite sud-ouest du secteur	Sud-est	
5773	154-11-1033	Secteur 5, limite sud-ouest du secteur	Nord-ouest	
5774	154-11-1033	Secteur 5, S-204, remblai + inondé	Est-sud-est	
5775	154-11-1033	Secteur 5, S-204, plan	-	
5776	154-11-1033	Secteur 5, S-204, matériel	Est-sud-est	
5777	154-11-1033	Secteur 5, couvert forestier	Nord-ouest	
5778	154-11-1033	Secteur 5, couvert forestier	Sud	
5779	154-11-1033	Secteur 5	Est	
5780	154-11-1033	Secteur 5, tronquée par un chemin d'accès	Ouest	
5781	154-11-1033	Secteur 5, sol perturbé non sondable	Nord-ouest	
5782	154-11-1033	Secteur 5, secteur rétréci non sondable	Est	

No.	Projet routier	Description	Orientation	Date
5783	154-11-1033	Secteur 5, secteur rétréci non sondable	Ouest	9 novembre 2017
5784	154-11-1033	Secteur 5, zone bûchée	Sud	
5785	154-11-1033	Secteur 5, sondage test 006	Ouest nord-ouest	
5786	154-11-1033	Secteur 5, sondage test 006	Ouest nord-ouest	
5787	154-11-1033	Secteur 5, sondage test 006	Ouest nord-ouest	
5788	154-11-1033	Secteur 5, chemin d'accès	Sud-est	
5789	154-11-1033	Secteur 5, espace perturbé, sondages géotechnique	Sud-est	
5790	154-11-1033	Secteur 8, environnement	Sud-est	
5791	154-11-1033	Secteur 8, environnement	Ouest	
5792	154-11-1033	Secteur 8, environnement	Ouest	
5793	154-11-1033	Secteur 8, sondage test 007	Nord-est	
5794	154-11-1033	Secteur 8, sondage test 007	Nord-est	
5795	154-11-1033	Secteur 8, zoom de l'horizon 3	Nord-est	
5796	154-11-1033	Secteur 9	Ouest	
5797	154-11-1033	Secteur 9, bourrelet anthropique	Est	
5798	154-11-1033	Secteur 9, S-259	Nord	
5799	154-11-1033	Secteur 9, sondage test-008	Est	
5800	154-11-1033	Secteur 9, S-268	Nord	
5801	154-11-1033	Secteur 9, sondage test 009	Ouest	
5802	154-11-1033	Secteur 1, environnement	Ouest	
5803	154-11-1033	Secteur 1, environnement, bourrelet	Sud	
5804	154-11-1033	Secteur 7, remblai	Nord nord-ouest	
5805	154-11-1033	Secteur 7, sondage test 010	Sud-ouest	
5806	154-11-1033	Secteur 7, sondage test 010	Sud-ouest	

No.	Projet routier	Description	Orientation	Date
5807	154-11-1033	Secteur 2	Sud-est	10 novembre 2017
5808	154-11-1033	Secteur 2	Sud-est	
5809	154-11-1033	Secteur 2, travailleur	Sud-est	
5810	154-11-1033	Secteur 2, travailleur	Sud-est	
5811	154-11-1033	Secteur 2, travailleur et fin du déboisement	Nord	
5812	154-11-1033	Secteur 2, relief bombé	Sud-est	
5813	154-11-1033	Secteur 2, sondage test 011	Sud	
5814	154-11-1033	Secteur 2, sondage test 011	Sud	
5815	154-11-1033	Secteur 2, S-324	Nord	



DSCN5736.JPG



DSCN5737.JPG



DSCN5738.JPG



DSCN5739.JPG



DSCN5740.JPG



DSCN5741.JPG



DSCN5742.JPG



DSCN5744.JPG



DSCN5745.JPG



DSCN5746.JPG



DSCN5747.JPG



DSCN5749.JPG



DSCN5750.JPG



DSCN5751.JPG



DSCN5752.JPG



DSCN5753.JPG



DSCN5754.JPG



DSCN5755.JPG



DSCN5756.JPG



DSCN5757.JPG



DSCN5758.JPG



DSCN5759.JPG



DSCN5760.JPG



DSCN5761.JPG



DSCN5762.JPG



DSCN5763.JPG



DSCN5764.JPG



DSCN5765.JPG



DSCN5766.JPG



DSCN5767.JPG



DSCN5768.JPG



DSCN5769.JPG



DSCN5770.JPG



DSCN5771.JPG



DSCN5772.JPG



DSCN5773.JPG



DSCN5774.JPG



DSCN5775.JPG



DSCN5776.JPG



DSCN5777.JPG



DSCN5778.JPG



DSCN5779.JPG



DSCN5780.JPG



DSCN5781.JPG



DSCN5782.JPG



DSCN5783.JPG



DSCN5784.JPG



DSCN5785.JPG



DSCN5786.JPG



DSCN5787.JPG



DSCN5788.JPG



DSCN5789.JPG



DSCN5790.JPG



DSCN5791.JPG



DSCN5792.JPG



DSCN5793.JPG



DSCN5794.JPG



DSCN5795.JPG



DSCN5796.JPG



DSCN5797.JPG



DSCN5798.JPG



DSCN5799.JPG



DSCN5800.JPG



DSCN5801.JPG



DSCN5802.JPG



DSCN5803.JPG



DSCN5804.JPG



DSCN5805.JPG



DSCN5806.JPG



DSCN5807.JPG



DSCN5808.JPG



DSCN5809.JPG



DSCN5810.JPG



DSCN5811.JPG



DSCN5812.JPG



DSCN5813.JPG



DSCN5814.JPG



DSCN5815.JPG

Annexe 2 : Documents SIG (clé USB)

Annexe 3 : Fiche du site DhDw-03 (clé USB)

FICHE DE SITE ARCHÉOLOGIQUE

Nom attribué au site : Rivière Godbout 3

Code Borden : DhDw-3

RESPONSABLES DE L'EXPERTISE (MANDAT MTQ)

Numéro du permis de recherche archéologique au Québec :
17-SUBA-04

Chargé de projet : Érik Langevin

Archéologue responsable de l'intervention : Jonathan Skeene
Parent

LOCALISATION

Date de la découverte (jj/mm/aa) : 01/08/76

Longitude (dd°mm'ss") 67-41-27.225 Latitude (dd°mm'ss") 49-18-47.027

Longitude (UTM) 5463083 Latitude (UTM) : 595148 Fuseau UTM : 19

Longitude (MTM) _____ Latitude (MTM) : _____ Fuseau MTM : _____

Technique de localisation : GPS Arpentage Autre : Inconnue

N° photo aérienne : Q65302-246 Échelle : Inconnue Année : Inconnue
:

No carte topographique : 22G/5 Échelle : Inconnue Année : Inconnue
:

Municipalité : Franquelin MRC : Manicouagan

Canton : Franquelin Lot : Inconnu

Nom du propriétaire : Privé

Adresse du propriétaire : Inconnue

Altitude/mer : 76 (m) Altitude/cours/plan (Nom
d'eau : m :
)

Nom bassin hydrographique : Godbout

DESCRIPTION

Statut légal : Aucun Cité Déclaré Classé

Nombre d'aires d'occupation identifiée : Indéterminée

Position du site: En stratigraphie En surface

Identification culturelle/chronologique :

1. Amérindien indéterminée (12 000 à 450 AA) 2.

3. 4.

Superficie estimée du site (m²): Indéterminée Dimensions (m X m) :

Datation du site : Inconnue Absolue Relative Référence :

État du site suite à la dernière intervention : Intact Perturbé : _____ % Détruit : 100 %

Inventorié : _____ % Fouillé : _____ %

DESCRIPTION (suite)

1- Description de l'environnement naturel et anthropique :

Terrestre bouleversé (boisé, aménagement routier et banc d'emprunt)

2- Description des points de repère géographiques ou anthropiques :

À quatre (4) kilomètres à l'ouest de l'embouchure de la rivière Godbout, au nord de la route 138, à l'est de l'entrée du banc d'emprunt, dans l'ancien delta de la rivière.

3- Description des travaux archéologiques réalisés dans le cadre du mandat :

Évaluation de site : Inventaire par sondage manuel à la truelle au 6 m d'intervalle et inspection visuelle

4- Position stratigraphique :

Nil

5- Description des artefacts :

Produit de débitage lithique (01/08/76)

6- Description des structures :

Nil

7- Datation des structures :

Nil

8- Interprétations (type de site, saison d'occupation, fonction, associations, contexte historique, etc.) :

Nil

9- Description des moyens de protection temporaires mis en place :

Nil

10- Analyses réalisées :

Nil

11- Autres commentaires :

Nil

VALEURS

Nulle

Faible

Moyenne

Forte

Valeur de recherche sur le terrain :

Nil

Valeur de connaissance post-terrain :

Nil

Valeur scientifique :

Nil

Valeur d'exception :

Nil

Valeur de représentativité :

Nil

Valeur d'appropriation collective :

Nil

Valeur d'association :

Nil

RECOMMANDATIONS

Site ne requérant ni expertise de terrain supplémentaire ni protection :

Protection Fouille Relevés Surveillance* Analyse spécialisée

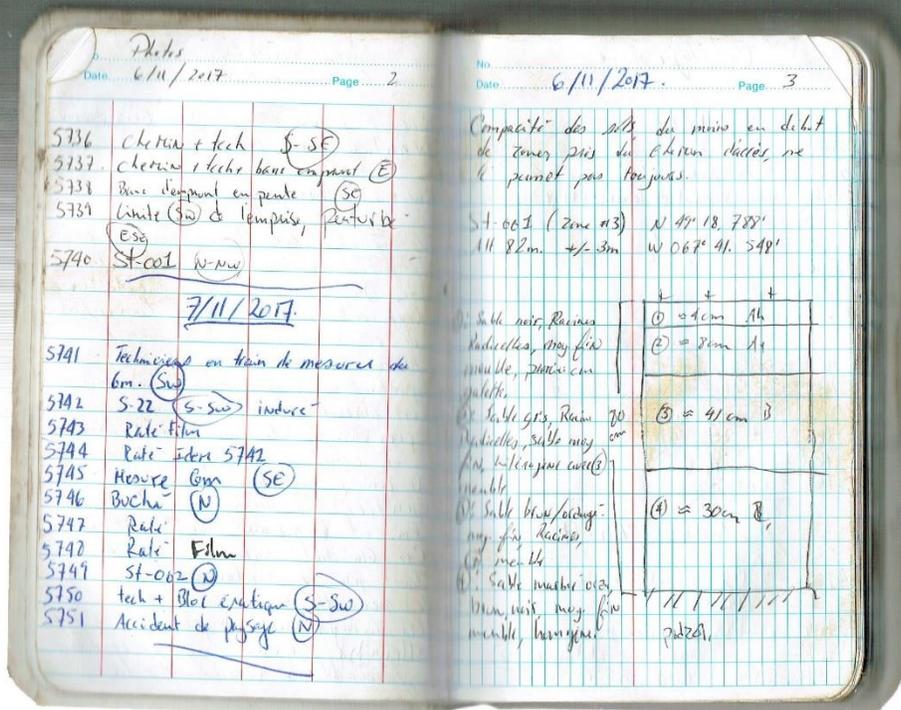
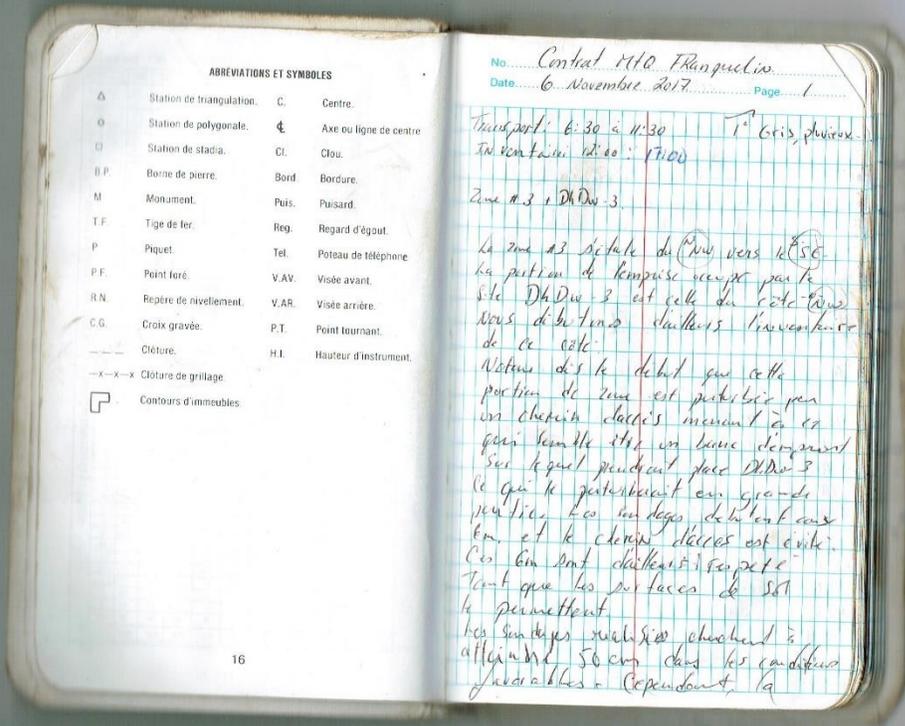
Autre recommandation :

* La surveillance archéologique doit demeurer une solution d'exception

Précision sur les recommandations :

La portion de 15 m du site mentionnée par Castonguay et Chevrier (1976) le long de la route 138 s'est avérée sans artefact malgré la présence de sols en place. La portion potentielle du site DhDw-3 impactée par le projet du Banc-Saint Régis du MTMDET (154-11-1033) ne se trouve donc pas dans les limites du site DhDw-3. La superficie du site DhDw-3 devra être redéfinie par le MCC en excluant la portion expertisée en 2017 (voir figure 21 du rapport associé). Le MTMDET peut procéder aux travaux prévus sans contrainte au point de vue de l'archéologie.

Annexe 4 : Notes de terrain



Catalogue photo

Date: 8/11/17 Page: 1

Zone #4	Date	Notes	Direction
5752	S 96	paroi NW	Zone #4
5753		Relevé de l'empise et fût de terre	SW
5754	" "	" "	"
5755	" "	" "	"
5756	" "	" "	"
5757	St-003		
5758	"		
5759		Sèche capées hivers	NE
5760		petit sentier	NE
5761		Canal forestier légers et clous	
Zone #6			
5762	St-004	Rate	
5763	St-004	(N)	
5764		Rate	
Zone #5 9/11/17			
5765	S 193	imprévis + Remblai	SE
5766	S 194	" "	SE
5767		Couleur électrique Attention	NE
5768		Chemin d'accès tout électrique	SW
5769		Partie imprévis	E-SE

Date: 7/11/2017 Page: 5

Zone #3 DHD-3 1^{er} Forêt ensablée - Frimas au sol

Les sols de la zone #3 s'inscrivent comme des sols à horizons mineurs qui deviennent indurés, dans la majorité des cas après 30-40 cm, au niveau d'un horizon amarré orange.

Des souches et des tronc au sol nous renseignent sur le fait que la zone fut bien perturbée.

La topographie de la zone est de manière générale relativement plane. Nous pouvons cependant noter la présence de quelques blocs et quelques amas de rochers et quelques crevettes hivernant l'exercice des sondages avec eux.

Catalogue photo

Date: 9/11/2017 Page: 6

Zone #5 9/11/17

5770	St-005	(W)
5771	St-005	en plan imprévis
5772		lente SW de l'empise (SE)
5773		lente SW de l'empise (NW)
5774	S-204	Remblai, imprévis (E-SE)
5775	S-204	plan
5776	S-204	matériau (E-SE)
5777		Canal forestier 205 (NW)
5778	"	" (S)
5779		Empise (E)
5780		Empise traversée par chemin (W)
5781		Sentier perturbé & sable (NW)
5782		Empise rétrosc (SE)
5783		" (W)
5784		Empise bûche (S)
5785	St-006	(W-M)
5786	St-006	(W-M)
5787	St-006	(W-M)
5788		Chemin d'accès (SE)
5789		Espace perturbé S-geotek (SE)

Date: 7/11/2017 Page: 7

Zone #3

St-002 Zone #5 N 49° 17' 72"
 Alt 83m W 069° 41' 53"
 +/- 3m

1) Sable brun, hère	0	+7cm
2) Sable gris, hère	0	+52cm
3) Sable gris, hère	0	+3cm
4) Sable gris, hère	0	+2cm

70 cm

No. 7/11/17 Page 7
 Zone #8

5790	Environnement	(SE)
5791	"	(W)
5792	"	(W)
5793	St-007	(NE)
5794	St-007	(NE)
5795	Horizon #3	(NE)

Zone #9

5796	Emprise dir (W)
5797	Emprise dir (E) barillet
5798	S-259 (N)
5799	St-008 (E)
5800	S-267 (N)
5801	St-009 (W)
5802	Environnement Zone 1 (W)
5803	Environnement Zone 1 barillet (S)
5804	Zone #7 Remble (N-NE)
5805	St-010 (SW)
5806	St-010 (SW)

Zone #3
 Date 7/11/2017 Page 8

Zone Boueux blancs, Sapin beaucoup,
 Trilles au sol, fougères.

Le puis couvert de feuilles au sol
 laisse également l'inspection visuelle
 systématique de l'empise au
 niveau du sol.

La zone #3 se termine en fin de
 journée, 84 sondages négatifs
 + 2 sondages positifs

8/11/17
 Zone #4 T_{air} froid -7°C

Aujourd'hui nous nous attaquons
 à la zone #4. Décision prise
 par la longueur de la zone et
 par la T_{air} à tenir dans les
 productions pore.

Une fois de plus l'inspection
 visuelle systématique est difficile
 le vent déblaisable au sol
 due à un couvert neigeux

No. 7/11/17 Page 9
 Zone #2 10/11/17

5807	Emprise (SE) Zone #2
5808	Emprise (SE) Zone #2
5809	tech + Emprise (SE)
5810	tech + Emprise (SE)
5811	tech + Fix du déblaisant (N)
5812	Relief Bouby (SE)
5813	St-011 (S)
5814	St-011 (S)
5815	S-324 (N)

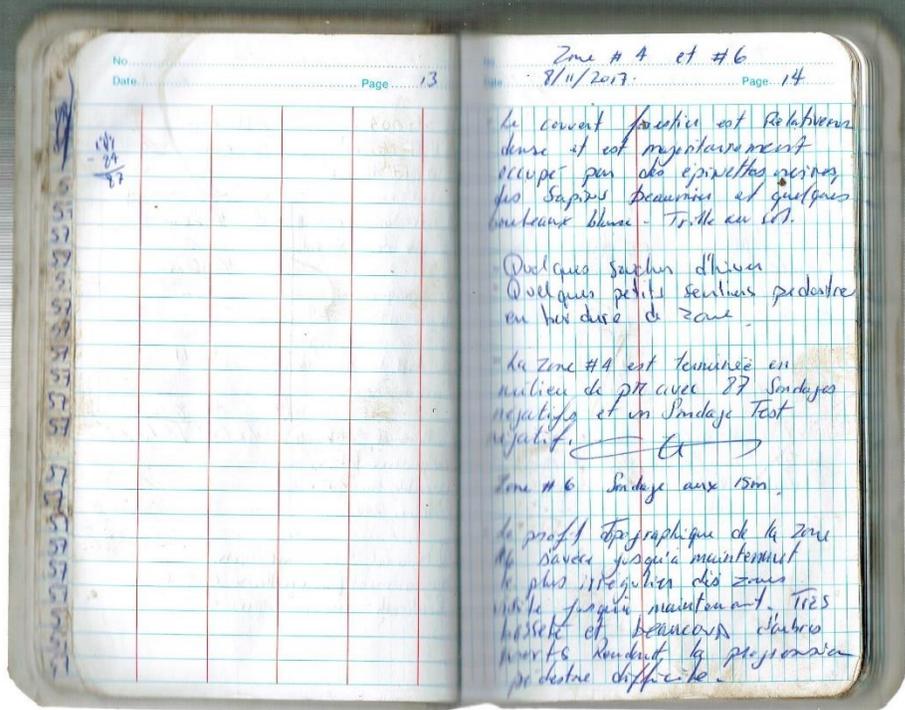
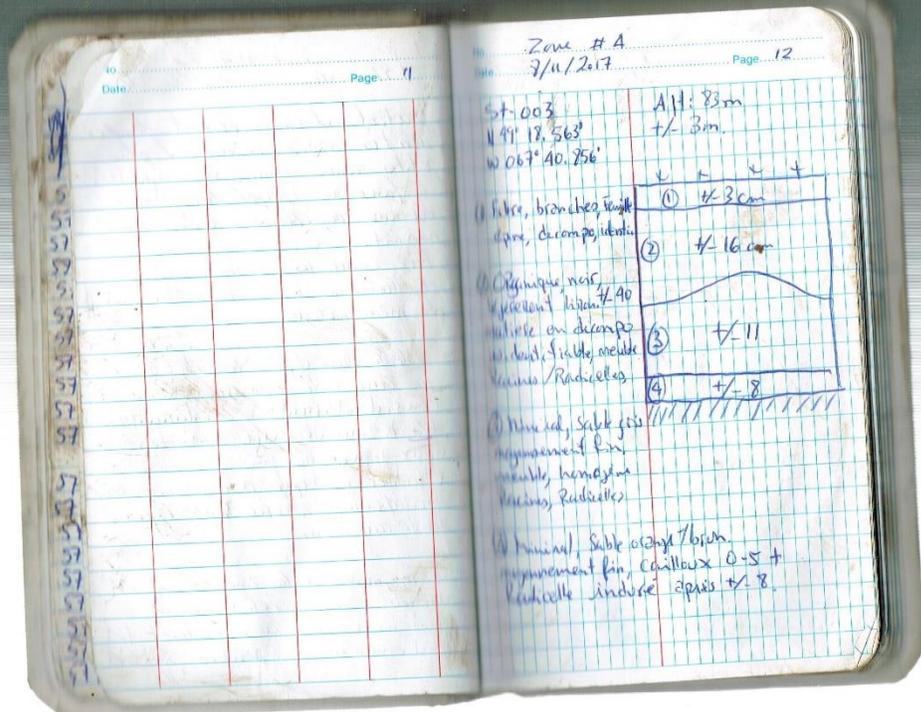
Zone #4
 Date 7/11/2017 Page 10

partiel et un couvert de feuilles
 mortes assez dense. Les plus
 petites zones sont plus accessibles
 à l'aide du temps plus froid
 de aux déplacements qu'ils occasion-
 nent.

Pour l'instant les sols sont minéraux
 et offrent des successions d'horizons
 de même nature.

336 m après depuis le début (E) de
 la zone, cette dernière s'est
 considérablement réduite
 à 6 m de large. Ainsi les
 deux lignes de sondages
 et l'échelle plus précises se réduisent
 maintenant à une seule ligne
 tous aux 15 m.

La topographie de la zone #4 est de
 manière générale relativement
 plane avec quelques accidents de
 bombement et pentes partielles



No. Zone #6
Date 8/11/2017 Page 15

St-004

- ① Feuille, aiguille, bois pourri identifiable meuble
- ② Sol organique noir, meuble homogène quelque peu, Racines, Radicelles, matière organique en décomposition et non identifiable, homogène.
- ③ Horizon minimal gris, sable fin homogène, meuble, Racines et Radicelles
- ④ Horizon minimal composé de sable brun/décomp. résiduelle Radicelles + Racine homogène

No. Zone #6
Date 8/11/17 Page 16

Le couvent subaérien est toujours composé de pochettes noires de Sapium baranensis et de bûches blanches, Trille au sol et sphagnum verte.

Les sols sont minéraux et composés d'horizons de même nature.

Alt. 21
St-004 +/- 4m
11 41° 18, 40°
1007 40, 414°

①	+/- 3	ψ	ψ	ψ
②	+/- 13			
③	+/- 12			
④	+/- 11			

La zone #6 se termine en fin de journée.
12 Sondages (+) + 1 ST
Les données mètres sont enroulés en cercles dans un St-Recueil et en la topographie.

+/- 40 cm

No. Zone #5
Date 7/11/2017 Page 17

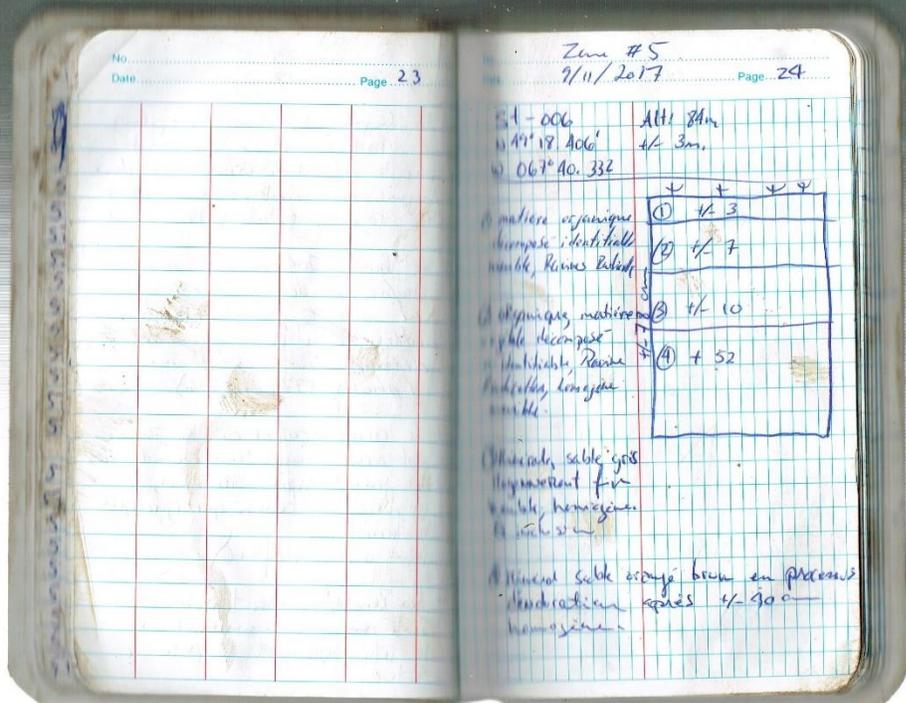
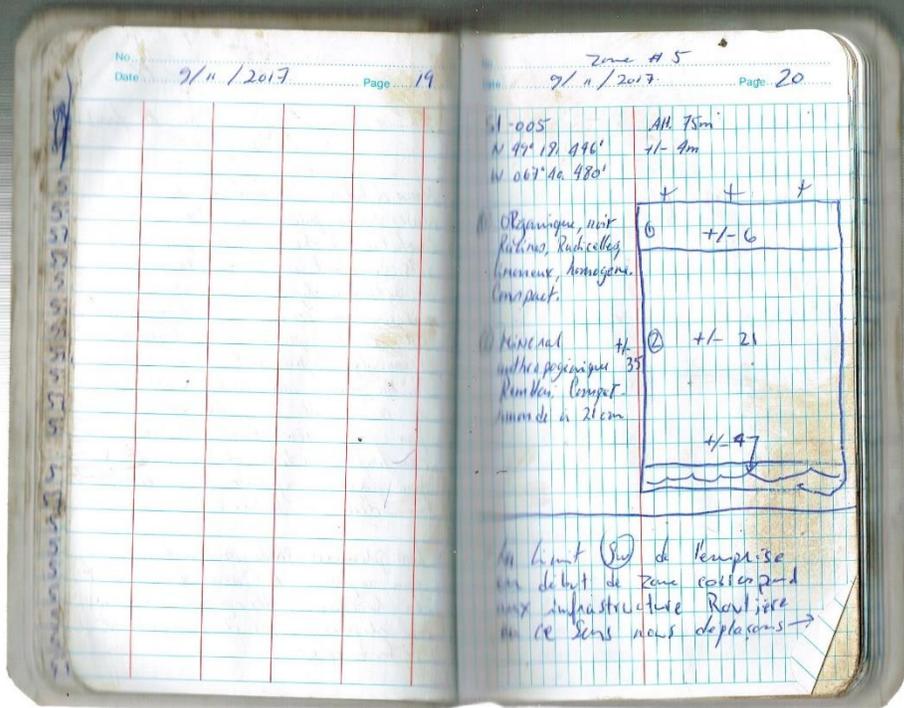
No. Zone #5
Date 7/11/2017 Page 18

Zone #5 F. Sec, légèrement fraî meureux.

Nous discutons la zone par sa partie Nord. Nous pouvons rapidement constater à l'ouest d'une part les sols semblent avoir une capacité de rétention hydrique défective. Malgré leur cours en surface du sol et les premiers sondages démontrent rapidement.

Il peut être l'actrice superficielle de ce début de zone est possible par le charbon d'acier d'un certain type de haute tension pour la zone - l'écoulement de l'eau en surface.

Les premiers sondages réalisés, bien que rapidement ils ont été effectués en surface de ces et au contact électrique.



La zone se termine par le retour
des Roubles, en ce sens les
Sandages en fin de zone sont
réalisés par pour constater
les SDR

Charis d'accès en fin de zone
zone #5 Testis en ruban
Ann 38 Sandage négatifs + 1
Sandage Test

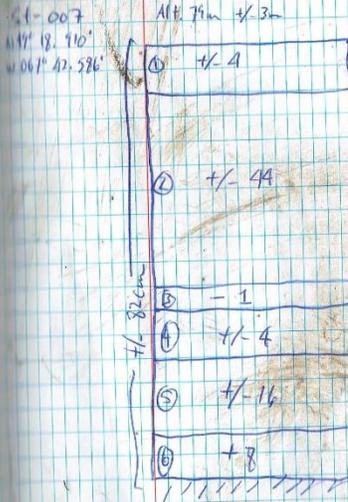
Zone #8

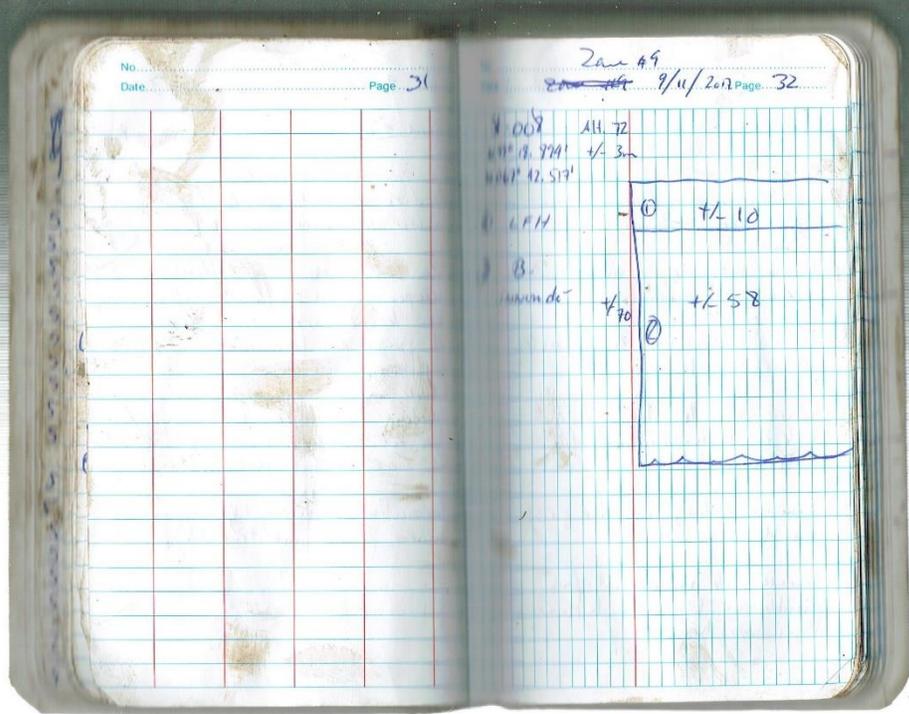
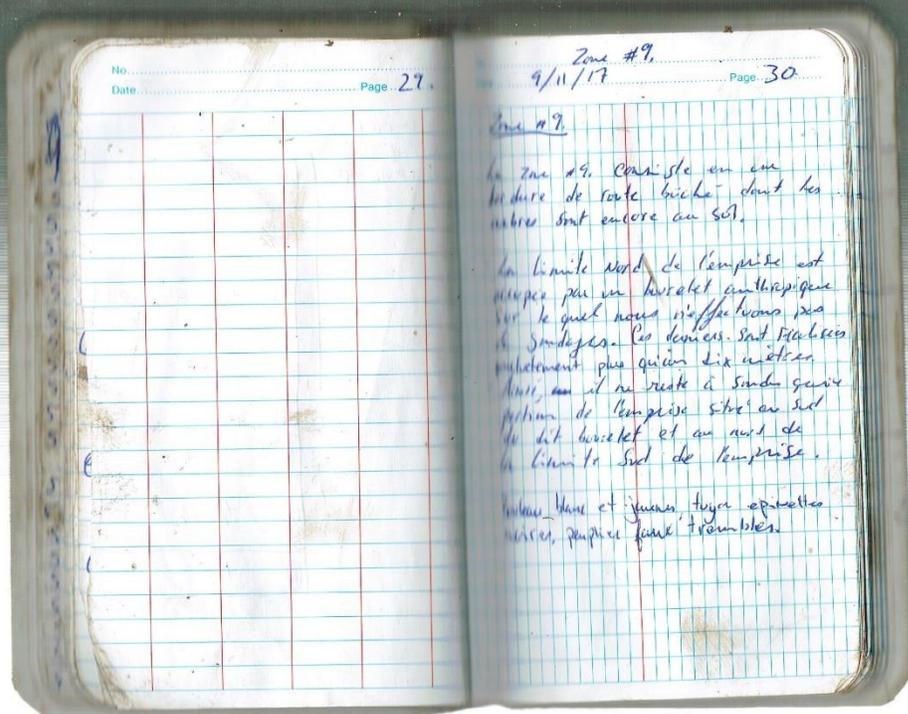
La zone présente très accentuée
des bombements, des affaissements
des Roubles parcourant la zone

épaves boules blanches, gaufres
jaunes, Roubles boules jaunes
trille, Kalmik, if

Charis d'accès creux en
fin de zone

- ① Organique fibres, bois, feuille
de sève identifiable, Racines
Radicelles, moule
- ② Organique noir, lignine restée
végétale décolorée, & idem homogène
Racines + Radicelles, lignine moule
- ③ Organique, plus noir que de l'autre
précédent, + Lignine, couleur
moule végétale visible, moule
et homogène
- ④ Minéral, sable gris, grossièrement
fin, Racines, Radicelles, moule
homogène
- ⑤ Lignine rest, très lignine
Radicelles, moyennement compact
homogène
- ⑥ Sable orange/brun/moyennement fin
moule homogène

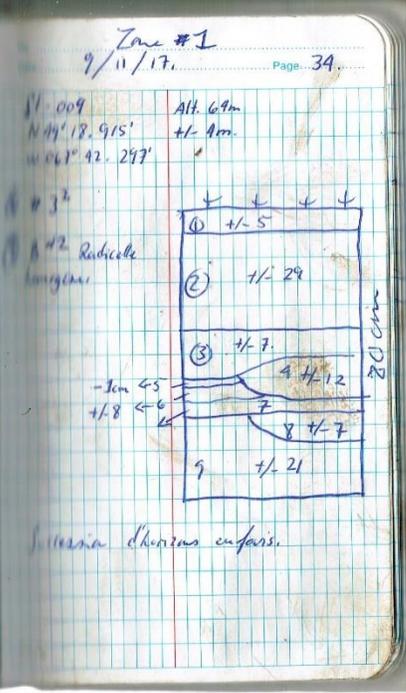




No.
 Date Page 33

St-009

- ① → LFH.
- ② → Obscur, noir, L. maneur nat. de
 pte - n. cdti, Racines, Radicelles hors
 meuble
- ③ Mineral sable gris, fin, meuble, hetero
 avec C, B, Radicelles
- ④ → Mineral, sable orange/brun meuble
 & inclusion, homog.
- ⑤ Mince lentille d'horizon meuble
 Sable gris + ch. meuble, style th.
 mineral.
- ⑥ Mineral, heterogene sable gris + ch.
 meuble, & incl.
- ⑦ Mineral, sable moyennement fin,
 meuble, noir, légèrement hétérogène
 & inclusion hors.



No.
 Date Page 35

Zone #1
 9/11/17. Page 36

Zone Relativement plus meuble
 que les bombements tout au
 long de l'emplacement.

est acide, (trampeline).

Mineria bleue trilles, jaunes super
 racines noires calcaires.

bonne capacité hydrique
 epais ch.

Unit #7 Alt 85m
 N 110° +/- 5m.
 W 007° 18. 767'
 W 007° 41. 777'

+/- 90'

No. _____ Page _____
 Date _____ 10/11/17 Zone #2

Zone #2 T. Best soils
 Exposé couvert de
 neige, froid.

Exposé couvert neigeux au sol
 le matin qui ne permet pas
 de valuer visuellement par la T
 convenablement la portion de
 zone perturbée par les travaux
 puisque la visibilité s'écroule à des
 minutes complètes, que cette
 visibilité portion de zone est
 perturbée par les travaux de
 HQ au site de l'implantation
 de ses nouveaux puits.

No. _____ Page _____
 Date _____ Zone #2

10/04 18.783' + 75m A11
 10/07 41.272' + 4m

10/14 17
 10/17 8
 10/18 18